



Direction générale de l'alimentation
Sous-direction de la santé et du bien-être animal
BICMA
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Instruction technique
DGAL/SDSBEA/2021-768
20/10/2021

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 5

Objet : Certification aux échanges dans TRACES NT- Nouveaux certificats de la LSA.

Destinataires d'exécution

DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : A partir du 17/10/2021, la certification pour les échanges d'animaux vivants et de leurs produits germinaux au sein de l'Union européenne sera réalisée dans TRACES NT. Elle se fera sur la base des nouveaux modèles de certificats qui sont présentés à l'annexe I du règlement 2021/403 (chapitre I à chapitre 60). Cette instruction présente d'une part les points nouveaux à certifier avec la mise en place de la Loi de Santé Animale (LSA) et d'autre part deux guides pour la certification aux échanges dans TRACES NT (un guide destiné aux DDecPP et un guide destiné aux opérateurs).

Textes de référence : Textes de référence :

- Règlement 2016/429 du 9 mars 2016 relatif aux maladies animales transmissibles et modifiant et abrogeant certains actes dans le domaine de la santé animale ;
- Règlement 2019/2035 du 8 juin 2019 en ce qui concerne les règles relatives aux établissements détenant des animaux terrestres et aux couvoirs ainsi que la traçabilité de certains animaux terrestres détenus et des œufs à couvrir.
- Règlement délégué 2020/688 du 17 décembre 2019 complétant le règlement (UE) 2016/429 du

Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements d'animaux terrestres et d'œufs à couvrir dans l'Union

- Règlement 2021/1706 du 14 juillet 2021 modifiant et rectifiant le règlement délégué (UE) 2020/688 complétant le règlement (UE) 2016/429 du Parlement et européen et du conseil en ce qui concerne les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements terrestres et d'œufs à couvrir dans l'Union

- Règlement 2021/403 du 24 mars 2021 portant modalités d'application des règlements (UE) 2016/429 et (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire et les modèles de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux, ainsi qu'en ce qui concerne la certification officielle relative à ces certificats, et abrogeant la décision 2010/470/UE

A partir du 17/10/2021, la certification pour les échanges d'animaux vivants et de leurs produits germinaux au sein de l'Union européenne sera réalisée dans TRACES NT.

Elle se fera sur la base des nouveaux modèles de certificats qui sont présentés à l'annexe I du règlement 2021/403 (chapitre I à chapitre 60).

Vous trouverez en annexe I de cette instruction un sommaire de ces modèles. Ces derniers seront également disponibles dans TRACES NT.

I. Certification dans TRACES NT.

Un guide pour la certification sur TRACES NT destiné au DDecPP et un guide destiné aux opérateurs sont joints en annexe II.

Des formations en visio conférence sont également organisées pour les agents des DDecPP et les vétérinaires officiels privés.

Je vous rappelle que les certificats ne devront être validés dans TRACES NT qu'à partir des comptes nominatifs des vétérinaires officiels qui signent les certificats.

En attendant la mise en place de la signature électronique, je vous rappelle que les certificats originaux doivent accompagner les animaux

II. Certification par espèces

Les modalités de certification sur la base des nouveaux certificats sont disponibles pour les espèces bovine, ovine, caprine, porcine, équine et volailles sur EXPADON au lien suivant

<https://teleprocedures.franceagrimer.fr/Expadon/Administrations/ConsultAdminGene.aspx?cat=5>

ET sur l'INTRANET DGAL au lien suivant <http://intranet.national.agri/MOUVEMENTS>

Des fiches concernant la certification relative à certaines maladies (IBR, FCO, Aujeszky) sont également disponibles sur ces deux sites.

III. Points particuliers

A. Surveillance du complexe Mycobacterium tuberculosis chez les caprins

Pour les caprins (non destinés à l'abattage), seuls ceux ayant eu une surveillance du complexe Mycobacterium tuberculosis, peuvent être échangés.

Le règlement 2021/1706 modifiant l'annexe II du règlement 2020/688 précise toutefois que les tests annuels de dépistage ne seront pas obligatoires pour les EM indemnes du complexe Mycobacterium tuberculosis pour les bovins.

Par ailleurs, les élevages qui expédient des caprins dans d'autres EM devront toujours répondre aux points a) b) et c) de la partie I de l'annexe II du règlement 2020/688 à savoir : inspection post-mortem de tous les caprins abattus de l'établissement, autopsie de tous les caprins de plus de 9 mois trouvés morts sauf si cela est impossible de manière logistique ou inutile pour des raisons scientifiques et visite annuelle de police sanitaire réalisée par un vétérinaire.

Un projet d'arrêté fixant les mesures techniques et administratives relatives à la prévention, la surveillance et la police sanitaire de l'infection par le complexe Mycobacterium tuberculosis des animaux des espèces bovine, caprine et porcine est en cours de rédaction ; il prévoit ;

I. Les troupeaux des caprins dont au moins un animal est susceptible de partir vers un autre Etat membre doivent répondre aux exigences supplémentaires suivantes :

a) une autopsie est réalisée sur tous les caprins âgés de plus de 9 mois trouvés morts sans cause apparente, sauf si cela est impossible pour des raisons logistiques ;

b) une visite de police sanitaire annuelle est réalisée par un vétérinaire.

II. les conditions visées au point II (a) sont vérifiées lors de cette visite de police sanitaire obligatoire pour tous les troupeaux de caprins dont au moins un animal est susceptible de partir vers un autre Etat membre

Le vétérinaire effectuant la visite rédigera une attestation et l'adressera à la DDecPP pour lui permettre de renseigner une autorisation dans SIGAL. Cette autorisation sera renseignée avec une validité annuelle. Le vétérinaire certificateur en DDecPP pourra vérifier cette information avant signature d'un certificat. Pour les VOP, cette vérification sera réalisée auprès de la DDecPP ou sur présentation des dites attestations.

Pour les élevages susceptibles d'envoyer des animaux dans d'autres EM, une visite annuelle devra rapidement être programmée au plus tôt. Les vétérinaires seront ainsi chargés à cette occasion de la communication concernant l'obligation d'autopsie pour les caprins de plus de 9 mois trouvés morts. Cependant, la vérification que les autopsies ont eu lieu ne sera pas un point bloquant à la certification la première année de sa mise en œuvre mais le deviendra dès le mois d'octobre 2022.

Visite annuelle réalisée dans le cadre de cette surveillance.

La visite réalisée par le vétérinaire sanitaire comprend à minima :

- le contrôle de la présence des rapports d'autopsie réalisée par un vétérinaire pour tous les caprins de plus de 9 mois enregistrés comme mort avec une cause non déterminée dans le registre d'élevage.
- Et
- la vérification de l'entrée dans cet établissement de caprins provenant uniquement d'élevage réalisant cette surveillance (copie de l'attestation du vétérinaire de l'élevage d'origine des caprins)

Vous trouverez en annexe III un modèle d'attestation de la réalisation de cette visite.

L'original de cette attestation sera envoyée tous les ans à la DDecPP et une copie sera conservée dans le registre d'élevage. De plus, une copie de cette attestation accompagnera obligatoirement les caprins lors de leur départ de leur élevage d'origine (sauf si départ pour abattage).

Cette visite pourra être effectuée en même temps que celle réalisée dans le cadre du CSO tremblante. En 2021, les établissements ayant déjà réalisé la visite dans le cadre de la tremblante devront réaliser une visite supplémentaire pour la tuberculose caprine.

Dans les groupements reproducteurs (considérés comme des élevages) qui regroupent et engraisent des jeunes reproducteurs destinés aux échanges ou à l'export vers des pays tiers :

- les caprins, partant vers un autre Etat membre, devront provenir d'établissements ayant effectué cette surveillance.
- cette condition de surveillance n'est pas obligatoire pour les caprins destinés à l'export vers des pays tiers.

Les caprins destinés aux échanges devront être détenus séparément des caprins destinés à l'export, dans des bâtiments différents ou dans des unités épidémiologiques distantes d'au moins deux mètres.

B. Brucellose porcine.

Pour envoyer aux échanges des porcins non destinés à l'abattage, une certification relative à la brucellose porcine est demandée et est détaillée au point 1.f de l'article 19 du règlement délégué 2020/688.

Une des deux exigences suivantes doit être respectée et certifiée :

- 1) **Soit les porcs proviennent d'établissements qui respectent les mesures de biosécurité, condition fixée à l'article 19 point 1.f.(i) :** « au cours des 12 derniers mois au moins précédant le départ, des mesures de biosécurité et d'atténuation des risques, portant notamment sur les conditions d'hébergement et les systèmes d'alimentation, ont été appliquées, selon les besoins, afin de prévenir la transmission de l'infection à *Brucella abortus*, *B. melitensis* et *B. suis* à partir d'animaux sauvages des espèces répertoriées pour cette maladie à des porcins détenus dans l'établissement » .

Cette condition est considérée comme respectée :

- Pour les établissements hors-sol : cette condition est acquise
- Pour les établissements plein-air : sur la base d'une attestation produite par le vétérinaire réalisant la visite de pré-certification, indiquant que les clôtures des parcs de détention des porcins et les systèmes d'alimentation sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 16/10/2018 *relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés.*

Pendant un an, jusqu'en octobre 2022, seule une attestation établie au moment du départ des animaux est nécessaire.

A partir d'octobre 2022, afin de pouvoir certifier l'antériorité des 12 mois, deux attestations seront demandées : une établie au minimum un an avant le départ des porcins et une établie au moment de la visite de pré-certification. Si cette condition n'est pas respectée, les porcins devront répondre à la deuxième condition ci-dessous.

- 2) **Soit les porcs proviennent d'établissements qui respectent les conditions fixées à l'article 19 point f (ii), c'est-à-dire des établissements où :**

- a) La surveillance prévue à l'annexe III du règlement 2020/688 a été réalisée.

Cette surveillance comprend :

- (1) Une visite sanitaire annuelle réalisée par un vétérinaire et incluant
 - Une visite clinique des suidés présents visant à vérifier l'absence de signes cliniques évocateurs de brucellose porcine dans l'élevage
 - Une vérification du registre d'élevage pour apprécier la survenue d'évènements sanitaires (problèmes de reproduction) pouvant évoquer une suspicion de brucellose porcine

Et

(2) Si les porcs sont détenus à des fins de reproduction, des tests sérologiques annuelle (EAT, CFT, I-ELISA, C-ELISA, FPA) permettant de s'assurer avec un niveau de confiance de 95% et une cible de 10% l'absence de cas d'infection à *Brucella abortus*, *melitensis* et suis

Ces tests concernent que les établissements ayant une déclaration d'activité « naisseur » ou « naisseur engraisseur » dans BDPORC

Un document vous permettant de connaître le nombre de tests à réaliser en fonction du nombre d'animaux reproducteurs (truies et verrats) présents est disponible en annexe IV de la présente instruction.

RQ : La dérogation du point 2 de l'annexe III ne peut pas être utilisée, la condition de surveillance de la faune sauvage n'étant pas envisagée à ce stade.

ET

b) L'exigence suivante : « pendant au moins les 12 derniers mois précédant le départ, seuls des porcins en provenance d'établissements appliquant les mesures prévues au point i) ou au présent point ont été introduits dans l'établissement visé au point a » doit être respectée

Cette condition est vérifiée sur la base d'une attestation du vétérinaire sanitaire de chacun des établissements indiquant que :

- les clôtures des parcs de détention des porcins et les systèmes d'alimentation sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 16/10/2018 *relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations détenant des suidés dans le cadre de la prévention de la peste porcine africaine et des autres dangers sanitaires réglementés*
OU,
- la surveillance prévue au point 1.f.ii de l'article 19 a été réalisée en date du XXX avec résultats favorables.

Une autorisation avec une date de validité annuelle indiquant que les élevages ont réalisé la surveillance décrite au point a) et b) sera introduite dans SIGAL.

C. Analyses influenza aviaire pour les canards et les oies

L'article 34 point g et l'annexe IV du règlement 2020/688 prévoient :

Au cours de la semaine (7 jours) précédant le chargement en vue de l'expédition, **les canards et les oies** doivent avoir été soumis, avec des résultats négatifs, à un examen virologique de **dépistage de l'influenza aviaire hautement pathogène par isolement du virus ou par analyse moléculaire** à un niveau de confiance de 95 % concernant la détection de l'infection et une prévalence de 5 %.

Vous trouverez en annexe IV une table vous permettant de connaître le nombre de canards et d'oies à prélever en fonction de la taille des lots.

IV. Portail Déclaration-certification

La DGAL a mis en place un portail dédié à la déclaration des cas des maladies visées par la LSA. Les DDecPP ont été sollicitées pour donner accès aux agents qui auront à déclarer des cas dans cet outil.

Ce portail comprend également une partie « rapport certification » qui permettra aux vétérinaires certificateurs en DDecPP de s'assurer de l'absence de cas dans les établissements d'origine des animaux pour les maladies concernées dans les certificats.

Les VOP ont également un accès à ce portail, mais uniquement pour consulter les rapports de certification.

Une instruction technique présente ce portail et fournit en annexe un guide technique.

V. Attestation d'absence de taux anormal de mortalité

Les certificats « non destinés à l'abattage » prévoient que le vétérinaire atteste la mention suivante :

À ma connaissance, et selon les déclarations de l'opérateur, les animaux proviennent d'établissements exempts de taux de mortalité anormaux sans cause déterminée.

Pour des animaux qui partent directement de leur exploitation d'origine, une attestation signée de l'éleveur devra accompagner la demande de certificats.

Pour les bovins, l'ajout sur les ASDA (voire sur le passeport) de la mention « absence de taux anormal de mortalité » signée par l'éleveur au moment de son départ est à l'étude.

Pour les ovins, caprins et porcins, l'ajout de la mention « absence de taux anormal de mortalité » sur le document de circulation signé par l'éleveur au moment de son départ est également envisagé.

En attendant :

Pour les animaux transitant par un centre de rassemblement :

Une attestation de l'opérateur du dernier centre de rassemblement indiquant la mention « *À ma connaissance, les animaux proviennent d'établissements exempts de taux de mortalité anormaux sans cause déterminée* » est demandée.

VI. Agrément centres de rassemblement

Une instruction relative à l'agrément des centres de rassemblement sera prochainement publiée.

La LSA prévoit que les animaux vivants ne partent aux échanges que s'ils sont passés par un ou deux centres de rassemblement agréés conformément aux conditions fixées en partie 1 de l'annexe I du règlement 2019/2035 avant leur entrée dans le dernier centre où est établie la certification (lui-même agréé).

L'agrément national ne répond pas à toutes les conditions fixées dans le règlement 2019/2035 (partie 1 de l'annexe I) concernant l'agrément des centres de rassemblement.

Les principaux points qui diffèrent entre l'agrément national et l'agrément du règlement 2019/2035 sont :

- Séparation spatiale des animaux appartenant à des espèces, des catégories (abattage, non abattage) et des statuts sanitaires différents ;
- Présence d'une station de nettoyage et de désinfection des moyens de transports ;
- Présence d'une connexion internet.

Dans un premier temps, il ne sera pas demandé de vérifier que tous les centres de rassemblement (CR) par lesquels les animaux ont transité avant de partir aux échanges sont agréés conformément au règlement 2019/2035 mais uniquement que les animaux destinés aux échanges sont partis d'un dernier CR agréé UE.

Dans un second temps, une étude sera menée afin de mettre en évidence les CR agréés nationaux où sont passés des animaux partis aux échanges.

Une mise en conformité de ces centres sera demandée en étalant les travaux sur 3 ans. Après ces 3 ans, les CR qui ne répondront pas aux conditions fixées dans le règlement 2019/2035 ne devront faire passer dans leurs centres que des animaux qui restent sur le territoire national.

Bruno FERREIRA

Directeur général de l'alimentation

ANNEXE I

L'annexe I contient les modèles de certificat zoosanitaire et de certificat zoosanitaire/officiel suivants pour les mouvements entre États membres:

Modèle

Ongulés	
BOV-INTRA-X	Chapitre 1: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de bovins non destinés à l'abattage
BOV-INTRA-Y	Chapitre 2: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de bovins destinés à l'abattage
POR-INTRA-X	Chapitre 3: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de porcins non destinés à l'abattage
POR-INTRA-Y	Chapitre 4: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de porcins destinés à l'abattage
OV/CAP-INTRA-X	Chapitre 5: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'ovins et de caprins non destinés à l'abattage
OV/CAP-INTRA-Y	Chapitre 6: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'ovins et de caprins destinés à l'abattage
EQU-INTRA-IND	Chapitre 7: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'un seul équidé non destiné à l'abattage
EQU-INTRA-CON	Chapitre 8: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'un envoi d'équidés
CAM-INTRA-X	Chapitre 9: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de camélidés non destinés à l'abattage
CAM-INTRA-Y	Chapitre 10: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de camélidés destinés à l'abattage
CER-INTRA-X	Chapitre 11: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de cervidés non destinés à l'abattage
CER-INTRA-Y	Chapitre 12: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de cervidés destinés à l'abattage
OTHER-UNGULATES-INTRA-X	Chapitre 13: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'ongulés détenus autres que des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, des équidés, des camélidés et des cervidés non destinés à l'abattage
OTHER-UNGULATES-INTRA-Y	Chapitre 14: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'ongulés détenus autres que des bovins, des ovins, des caprins, des porcins, des équidés, des camélidés et des cervidés destinés à l'abattage

Oiseaux et produits germinaux d'oiseaux	
POU-INTRA-HEP	Chapitre 15: Modèle de certificat zoosanitaire/officiel pour les mouvements entre États membres d'œufs à couver de volailles
POU-INTRA-DOC	Chapitre 16: Modèle de certificat zoosanitaire/officiel pour les mouvements entre États membres de poussins d'un jour
POU-INTRA-X	Chapitre 17: Modèle de certificat zoosanitaire/officiel pour les mouvements entre États membres de volailles de reproduction et de volailles de rente
POU-INTRA-LT20	Chapitre 18: Modèle de certificat zoosanitaire/officiel pour les mouvements entre États membres de moins de 20 têtes de volailles autres que des ratites ou de moins de 20 œufs à couver de volailles autres que des ratites
POU-INTRA-Y	Chapitre 19: Modèle de certificat zoosanitaire/officiel pour les mouvements entre États membres de volailles destinées à l'abattage
POU-INTRA-SPF	Chapitre 20: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'œufs exempts de micro-organismes pathogènes spécifiés
CAPTIVE-BIRDS-INTRA	Chapitre 21: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'oiseaux captifs
HE-CAPTIVE-BIRDS-INTRA	Chapitre 22: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'œufs à couver d'oiseaux captifs
Produits germinaux de bovins	
BOV-SEM-A-INTRA	Chapitre 23: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, expédiés du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
BOV-SEM-B-INTRA	Chapitre 24: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme de bovins collectés, traités et stockés conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 2003/43/CE du Conseil, après le 31 décembre 2004 et avant le 21 avril 2021, et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
BOV-SEM-C-INTRA	Chapitre 25: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme de bovins collectés, traités et stockés conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 93/60/CEE du Conseil, avant le 1 ^{er} janvier 2005, et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
BOV-OOCYTES-EMB-A-INTRA	Chapitre 26: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois d'ovocytes et d'embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, et expédiés par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons

BOV-EMB-B-INTRA	Chapitre 27: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 89/556/CEE du Conseil avant le 21 avril 2021, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les embryons
BOV-GP-PROCESSING-INTRA	<p>Chapitre 28: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 de l'établissement de traitement de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks de sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 2003/43/CE du Conseil, après le 31 décembre 2004 et avant le 21 avril 2021 - les stocks de sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 93/60/CEE du Conseil, avant le 1^{er} janvier 2005 - les ovocytes et les embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks d'embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 89/556/CEE avant le 21 avril 2021
BOV-GP-STORAGE-INTRA	<p>Chapitre 29: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de stockage de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks de sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 2003/43/CE du Conseil, après le 31 décembre 2004 et avant le 21 avril 2021 - les stocks de sperme de bovins collecté, traité et stocké conformément à la directive 88/407/CEE du Conseil, modifiée par la directive 93/60/CEE du Conseil, avant le 1^{er} janvier 2005 - les ovocytes et les embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks d'embryons de bovins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 89/556/CEE avant le 21 avril 2021

Produits germinaux d'ovins et de caprins	
OV/CAP-SEM-A-INTRA	Chapitre 30: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, expédiés du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
OV/CAP-SEM-B-INTRA	Chapitre 31: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE, après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
OV/CAP-SEM-C-INTRA	Chapitre 32: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE, avant le 1 ^{er} septembre 2010, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
OV/CAP-OOCYTES-EMB-A-INTRA	Chapitre 33: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, et expédiés par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
OV/CAP-OOCYTES-EMB-B-INTRA	Chapitre 34: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
OV/CAP-OOCYTES-EMB-C-INTRA	Chapitre 35: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1 ^{er} septembre 2010, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons

OV/CAP-GP-PROCESSING-INTRA	<p>Chapitre 36: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 de l'établissement de traitement de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 - les stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil avant le 1^{er} septembre 2010 - les ovocytes et les embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil avant le 1^{er} septembre 2010
OV/CAP-GP-STORAGE-INTRA	<p>Chapitre 37: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de stockage de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 - les stocks de sperme d'ovins et de caprins collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil avant le 1^{er} septembre 2010 - les ovocytes et les embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'ovins et de caprins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE du Conseil avant le 1^{er} septembre 2010

Produits germinaux de porcins	
POR-SEM-A-INTRA	Chapitre 38: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, expédiés du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
POR-SEM-B-INTRA	Chapitre 39: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément à la directive 90/429/CEE, avant le 21 avril 2021, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
POR-OOCYTES-EMB-A-INTRA	Chapitre 40: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, et expédiés par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
POR-OOCYTES-EMB-B-INTRA	Chapitre 41: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
POR-OOCYTES-EMB-C-INTRA	Chapitre 42: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1 ^{er} septembre 2010, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
POR-GP-PROCESSING-INTRA	Chapitre 43: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 de l'établissement de traitement de produits germinaux: <ul style="list-style-type: none"> – le sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks de sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément à la directive 90/429/CEE du Conseil avant le 21 avril 2021 – les ovocytes et les embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010

POR-GP-STORAGE-INTRA	<p>Chapitre 44: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de stockage de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> – le sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks de sperme de porcins collecté, traité et stocké conformément à la directive 90/429/CEE du Conseil avant le 21 avril 2021 – les ovocytes et les embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 21 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons de porcins collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010
Produits germinaux d'équidés	
EQUI-SEM-A-INTRA	Chapitre 45: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, expédiés du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
EQUI-SEM-B-INTRA	Chapitre 46: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
EQUI-SEM-C-INTRA	Chapitre 47: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE, après le 31 août 2010 et avant le 1 ^{er} octobre 2014, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
EQUI-SEM-D-INTRA	Chapitre 48: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE, avant le 1 ^{er} septembre 2010, expédiés après le 20 avril 2021 du centre de collecte de sperme dans lequel le sperme a été collecté
EQUI-OOCYTES-EMB-A-INTRA	Chapitre 49: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021, et expédiés par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons

EQUI-OOCYTES-EMB-B-INTRA	Chapitre 50: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
EQUI-OOCYTES-EMB-C-INTRA	Chapitre 51: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés/produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 1 ^{er} octobre 2014, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
EQUI-OOCYTES-EMB-D-INTRA	Chapitre 52: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1 ^{er} septembre 2010, et expédiés après le 20 avril 2021 par l'équipe de collecte ou de production d'embryons qui a collecté ou produit les ovocytes ou les embryons
EQUI-GP-PROCESSING-INTRA	<p>Chapitre 53: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 de l'établissement de traitement de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> – le sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021 – les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 1^{er} octobre 2014 – les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010 – les ovocytes et les embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021 – les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 1^{er} octobre 2014 – les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010

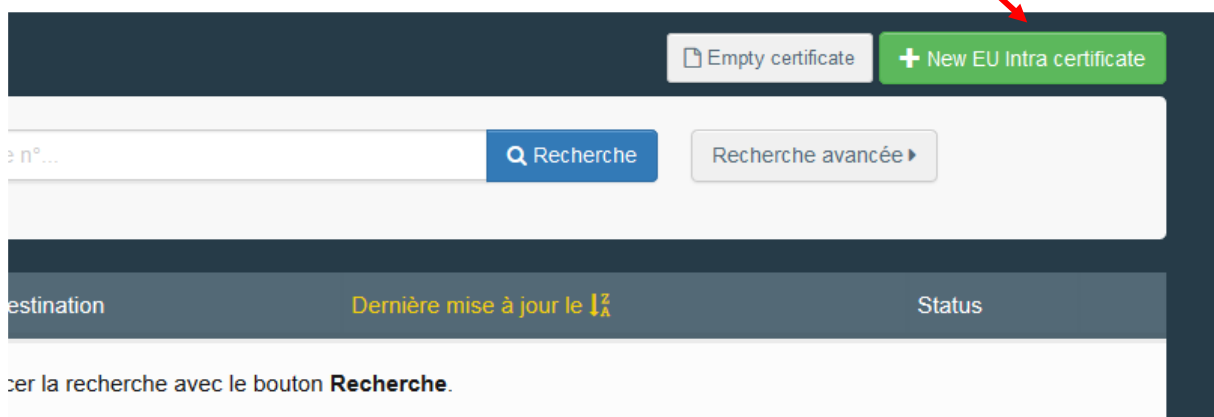
EQUI-GP-STORAGE-INTRA	<p>Chapitre 54: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de produits germinaux énumérés ci-dessous et expédiés après le 20 avril 2021 du centre de stockage de produits germinaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021 - les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 1^{er} octobre 2014 - les stocks de sperme d'équidés collecté, traité et stocké conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010 - les ovocytes et les embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686 après le 20 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés ou produits, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 30 septembre 2014 et avant le 21 avril 2021 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE après le 31 août 2010 et avant le 1^{er} octobre 2014 - les stocks d'ovocytes et d'embryons d'équidés collectés, traités et stockés conformément à la directive 92/65/CEE avant le 1^{er} septembre 2010
Abeilles	
HBEE-INTRA	Chapitre 55: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'abeilles mellifères
QUE-INTRA	Chapitre 56: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de reines d'abeilles mellifères au titre d'une dérogation
BBEE-INTRA	Chapitre 57: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de bourdons
Certaines catégories d'animaux terrestres et certains produits germinaux	
CONFINED-LIVE-INTRA	Chapitre 58: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'animaux terrestres entre établissements fermés
CONFINED-PRIMATE-INTRA	Chapitre 59: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres de primates vers un établissement fermé
GP-CONFINED-INTRA	Chapitre 60: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme, d'ovocytes et d'embryons d'animaux terrestres détenus dans un établissement fermé collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686

CANIS-FELIS-FERRETS-INTRA	Chapitre 61: Modèle de certificat zoosanitaire et modèle de déclaration pour les mouvements entre États membres de chiens, chats et furets
GP-CANIS-FELIS-INTRA	Chapitre 62: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme, d'ovocytes et d'embryons de chiens (<i>Canis lupus familiaris</i>) et de chats (<i>Felis silvestris catus</i>) collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686
OTHCARN-INTRA	Chapitre 63: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'autres carnivores
WILD-ANIMALS-INTRA	Chapitre 64: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'animaux terrestres sauvages
GP-CAM-CER-INTRA	Chapitre 65: Modèle de certificat zoosanitaire pour les mouvements entre États membres d'envois de sperme, d'ovocytes et d'embryons de camélidés et de cervidés collectés ou produits, traités et stockés conformément au règlement (UE) 2016/429 et au règlement délégué (UE) 2020/686

Annexe II
GUIDE CERTIFICATION TRACES NT
DDecPP



Création d'un nouveau certificat



4 Cliquer sur animaux vivants

5 sélectionner le certificat

[ø fr] eu.intra.edit.select.commodities.modal.title

Veillez indiquer un code de nomenclature, une section, une espèce...

Recherche Désélectionner tout

Espèce: Veillez indiquer une taxonomie, une es

- 01 ANIMAUX VIVANTS
 - + 0101 Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants
 - 0102 Animaux vivants de l'espèce bovine:
 - + (2021/403) MODEL BOV-INTRA-X
 - + (2021/403) MODEL BOV-INTRA-Y
 - + 2005/22 Pacage
 - + 64/432 (2015/819) F1 Bovins
 - + 92/65 EI (2019/1206) Animaux provenant d'exploitations [ongulés, oiseaux(2), lagomorphes, chiens, chats et furets]
 - + 92/65 EIII (2012/112) Animaux provenant d'organismes, d'instituts ou de centres agréés
 - + 0103 Animaux vivants de l'espèce porcine
 - + 0104 Animaux vivants des espèces ovine ou caprine
 - + 0105 Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques
 - + 0106 Autres animaux vivants

1 élément(s) sélectionné(s).

Annuler **Fait**

6. Cliquer sur fait

Vous êtes sur la **Partie I** du certificat

Statut non enregistré

Partie I: Informations concernant le lot expédié

Partie II: Certification

État actuel: [FR] (EU_INTRA_STATUS) UNSAVED

Suivant: [fr] (EU_INTRA_STATUS_NEXT_STEP) UNSAVED

I.1. Expéditeur

I.2. IMSOC reference

I.2.a. Local reference

I.3. Autorité compétente centrale

I.4. Local Competent Authority

I.5. Destinataire

I.6. Operator conducting assembly operations independently of an establishment

Les case avec * doivent obligatoirement être renseignées

Les cases I.2 IMSOC référence et QR code ainsi que les cases I.3 et les cases I. 4 se renseignent automatiquement

Renseigner la Partie I

Case I. 1 Expéditeur

Soit :

Renseignez le nom de l'expéditeur et vous le sélectionnez

The screenshot shows the 'Expéditeur' form with the following fields and options:

- Nom:** A text input field containing 'centre bovin'.
- Pays:** A dropdown menu showing 'FR CENTRE BOVINA' with address 'rue de la ferme 75015 Paris' and activity type 'Centre de rassemblement'.
- Type d'activité:** A dropdown menu showing 'ASC Assembly Centres'.
- Adresse:** A dropdown menu showing 'FR CENTRE BOVINA' with address '65 24120 Pazayac' and activity type 'Négociants'.

Buttons: 'Éditer', '30+', and a star icon.

SOIT

The screenshot shows the 'I.1. Expéditeur' form with the following fields and options:

- Nom:** A text input field.
- Pays:** A dropdown menu.
- Code ISO:** A text input field.

Buttons: 'Éditer', 'Avancé...', and 'Effacer'. The 'Avancé...' button is circled in red.

1 Cliquer sur avancé

The screenshot shows the search results page with the following fields and options:

- Pays:** A dropdown menu showing 'Aucune sélection'.
- Recherche:** A text input field with a search icon and a '+' button.

Buttons: '+ Créer un nouvel opérateur' and 'Fermer'. The '+' button is circled in red.

2 Cliquer sur +

Sélectionner un lieu de chargement

Pays:

Section: Type d'activité:

Identifiant de l'activité: Adresse:

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche.					

3 Chercher France

4 Eventuellement renseigner le nom et/ou le département

5 Cliquer sur recherche

La liste des établissements répondant aux critères demandés apparaît /

69005 Lyon	France	★ COOPERATIVEQM49 Ltd	Avenue Pierre Saul 32	Importateur IMP	Importateur	Valide	<input type="button" value="Sélectionner"/>
56890 Saint-Avé	France	★ COOPERATIVEQM75	General Charles	Importateur	Importateur		

6. Cliquer sur sélectionner

La case I.1 est renseignée

[fr] eu.intra.new.eu.intra

Partie I: Informations concernant le lot expédié

Partie II: Certification

Partie III: Controls

I.1. Expéditeur

Nom:

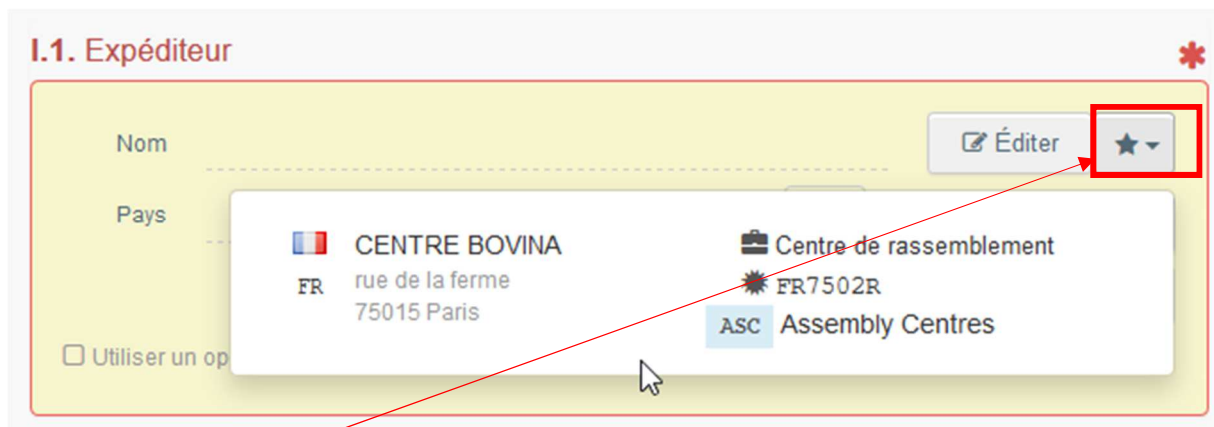
Pays: Code ISO:

ENREGISTRER UN EXPEDITEUR EN FAVORI

Cliquer sur l'étoile qui devient jaune



SELECTIONNER UN ETABLISSEMENT OU OPERATEUR ENREGISTRE EN FAVORI



Cliquer sur l'étoile les expéditeurs ou /établissements placés en favoris apparaissent
Cliquez sur l'expéditeur ou établissement

Case I.5 destinataire à compléter de la même manière

SOIT

Renseignez le nom destinataire et vous le sélectionnez

I.5. Destinataire

Nom: COOPERATIVEgy60

Pays: ES

Type d'activité: Importateur

Adresse: Avenue Pierre Saul 19, 20830 Mutriku

Utiliser un autre pays:

I.7. Pays d'origine

I.11. Lieu d'origine

ES	COOPERATIVEGR60 WW	Etablissement
ES	COOPERATIVEGR60 WW	Importateur
HU	COOPERATIVEGy63 SRL	Importateur
ES	COOPERATIVEGy66 Ltd	Etablissement
ES	COOPERATIVEGy66 Ltd	Importateur
BE	COOPERATIVEgy60 Co	Importateur

SOIT

1. Cliquer sur avancé

I.5. Destinataire

Nom: _____

Pays: _____ Code ISO: _____

Avancé...

Effacer

2 Cliquer sur +

Sélectionner un lieu de chargement

Pays: Aucune sélection

Entrer nom d'entreprise, numéro d'agrément... Recherche

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche.					

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

[ø fr] eu.intra.edit.consignee.selection.modal.title

Pays: Belgique (BE)

Entrer nom d'entreprise, numéro d'agrément... Recherche

Section

Identifiant de l'activité

Vétérinaire (AELE/ Union européenne)
Importateur (IMP)

Type d'activité

Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche.					

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

4 Cliquer sur recherche

Cliquer sur sélectionner

Pays: Belgique (BE)

Entrer nom d'entreprise, numéro d'agrément... Recherche

Section

Type d'activité

Identifiant de l'activité

Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

☆ COOPERATIVEg110 WW	Avenue Pierre Saul 22 3960 Bree Belgique	Importateur IMP	Importateur d'animaux	Nouveau	Sélectionner
☆ COOPERATIVEgY60 Co	Banat Street 81 8570 Vichte Belgique	Importateur IMP	Importateur	Valide	Sélectionner

La case destinataire est renseignée

I.2. Destinataire

Nom Valide

Pays Code ISO

Liens

I.3. Autorité compétente centrale

I.4. Local Competent Authority

I.6. Operator conducting assembly operations independently of an establishment

Nom

Pays Code ISO

I.7. Pays d'origine

I.8. Région d'origine

I.9. Pays de destination

I.10. Région de destination

Note : Si l'opérateur que vous recherchez n'est pas encore enregistré dans le système, vous pouvez en créer un nouveau en cliquant sur **+ Créer un nouvel opérateur**. Ce bouton n'apparaîtra que si vous avez effectué une recherche avancée afin d'éviter autant que possible les doublons dans le système.

ATTENTION cela ne s'applique pas à certains opérateurs agréés ou enregistrés qui doivent être déjà créés.

Exceptionnellement vous pouvez cliquer sur utiliser un opérateur non professionnel mais
Attention à la remarque qui s'affiche

Téléphone Utiliser un opérateur non professionnel

Utilisez un opérateur non professionnel en dernier recours. Utiliser un opérateur non professionnel n'est pas recommandé parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle des autorités et ne sont pas réutilisables.

La case destinataire est renseignée

I.9. Pays de destination *
Belgique (BE) BE

I.10. Région de destination

I.12. Lieu de destination *

Nom COOPERATIVEgY60 Co Valide Éditer

Pays Belgique Code ISO BE Avancé... Effacer

Si le lieu de destination est différent du destinataire cliquer sur effacer et renseigner la case I.12 comme précédemment

Les cases I.9 et I.12 se remplissent automatiquement

Case I.11. Lieu d'expédition à compléter de la même manière

Soit vous renseignez le nom soit vous faites une recherche avancée

I.11. Lieu d'expédition *

Nom Éditer

Pays Code ISO Avancé... Effacer

1.Cliquer sur avancé

Pays: France (FR) CENTRE BOVINA Recherche

Section: ASC Assembly Centres (ASC) Type d'activité

Identifiant de l'activité Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche.					

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

5 Cliquer sur recherche

La liste des établissements répondant aux critères de sélection apparaît :

Pays: France (FR) CENTRE BOVINA Recherche

Section: ASC Assembly Centres (ASC) Type d'activité

Identifiant de l'activité Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité	
☆ CENTRE BOVINA	rue de la ferme 75015 Paris France	Assembly Centres ASC	Centre de rassemblement	Valide	FR7502R	Sélectionner

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

Cliquer sur sélectionner

Remarque une fois le lieu de destination créé

La case I.4 est renseignée.

I.4. / I.3. Autorité compétente centrale & locale

I.4. Autorité locale compétente	I.3. Autorité centrale compétente	
Local training authority, Paris UAL FRLAUTEST 🇫🇷 France	Direction générale de l'alimentation ACC FR00000 🇫🇷 France	Sélectionner
Paris UAL FR07500 🇫🇷 France	Direction générale de l'alimentation ACC FR00000 🇫🇷 France	Sélectionner
Ile-de-France ARC FR00012 🇫🇷 France	Direction générale de l'alimentation ACC FR00000 🇫🇷 France	Sélectionner

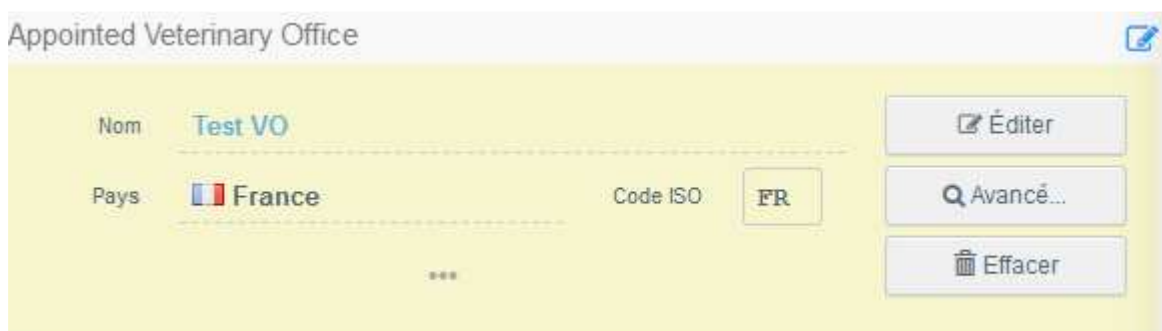
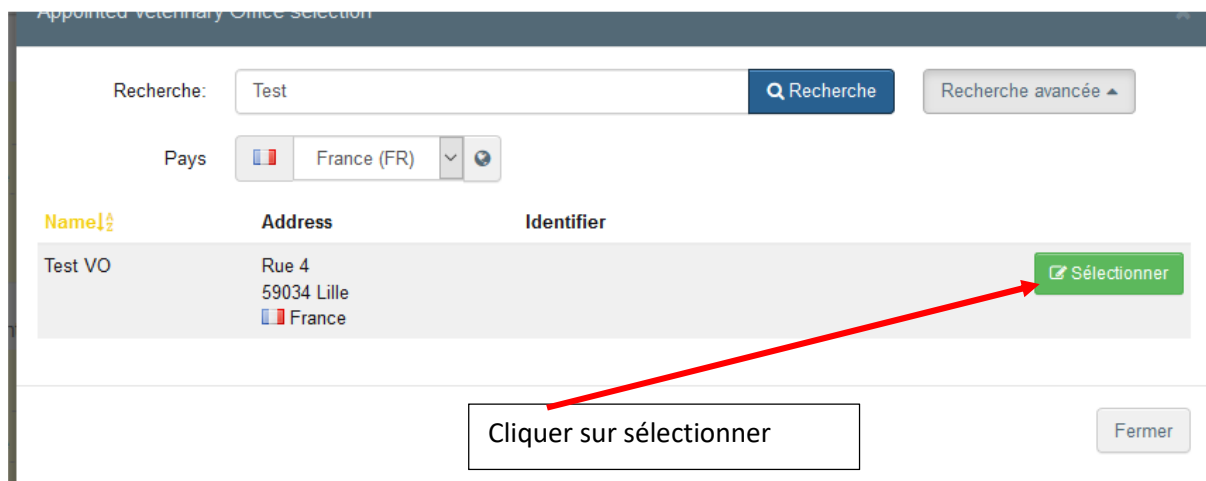
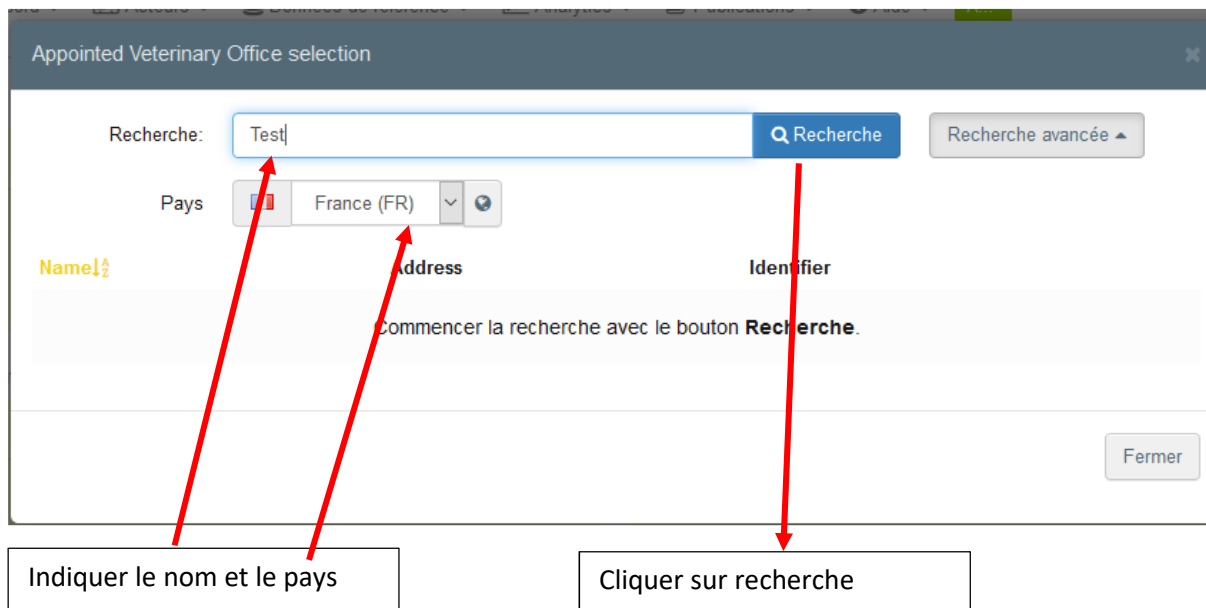
ⓘ Plusieurs autorités compétentes locales et centrales sont éligibles à cette déclaration.
Une fois la **partie II** de la certification signée, une seule paire d'autorités locales / centrales compétentes sera finalement assignée.

Pour les certificats signés par les VOP, l'opérateur pourra choisir le VOP

Appointed Veterinary Office ✎

Nom	Éditer
Pays	Code ISO <input type="text"/>
...		Q Avancé...
		Effacer

Cliquer sur avancé



La case vétérinaire officiel privé est renseignée

Case I.13 Lieu de chargement : à compléter de la même manière (il est prévu que la case I.13 se renseigne par défaut avec l'adresse du lieu d'origine)

I.13. Lieu de chargement

Sélectionner un lieu de chargement ▾

Nom: Operator

Pays: Controlled location

Éditer ☆

Avancé...

Effacer

1. Sélectionner opérateur

2. Cliquer sur avancé

Pays: Aucune sélection

Recherche

Nom Adresse Section Type d'activité Statut Identifiant de l'activité

Commencer la recherche avec le bouton Recherche.

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

2 Cliquer sur +

Pays: France (FR)

CENTRE BOVINA

Recherche

Section: ASC

Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

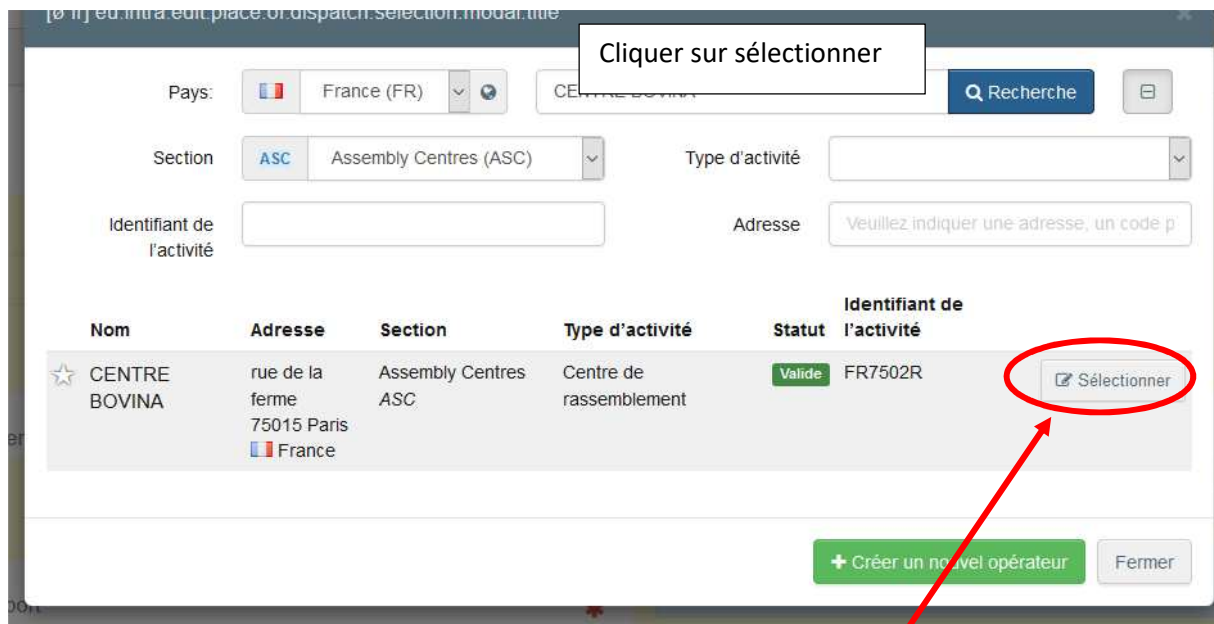
Nom Adresse Section Type d'activité Statut Identifiant de l'activité

Commencer la recherche avec le bouton Recherche.

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

5 Cliquer sur recherche





La case I.13 est renseignée.

Case 1.14 Date et heure de départ et date et heure d'arrivée

I.14. Date et heure du départ





--/--/----  00:00  +02:00 CEST

i Dans votre fuseau horaire:

Date d'arrivée





--/--/----  00:00  +02:00 CEST

i Dans votre fuseau horaire:

Cliquer sur le calendrier

I.14. Date et heure du départ




|--/--/----  00:00  +02:00 CEST

< **Septembre 2021** >

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
30	31	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10

Da



00:00  +02:00 CEST

Durée du transport

Sélectionner la date

Duration

1.14. Date et heure du départ

01/09/2021 14:11 +02:00 CEST

mercredi 1 septembre 2021 14:11:00 +02:00 CEST

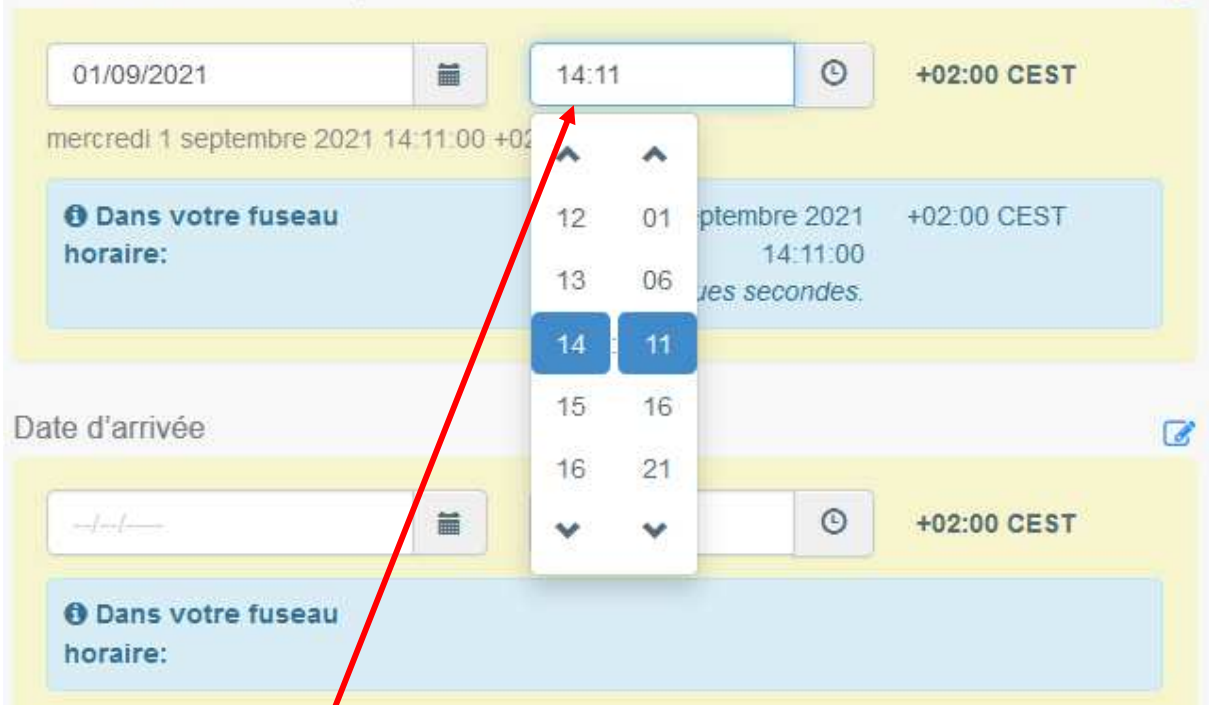
ⓘ Dans votre fuseau horaire:

Date d'arrivée

01/09/2021 19:00 +02:00 CEST

mercredi 1 septembre 2021 19:00:00 +02:00 CEST

ⓘ Dans votre fuseau horaire:



Cliquer sur l'heure et sélectionner

Date d'arrivée

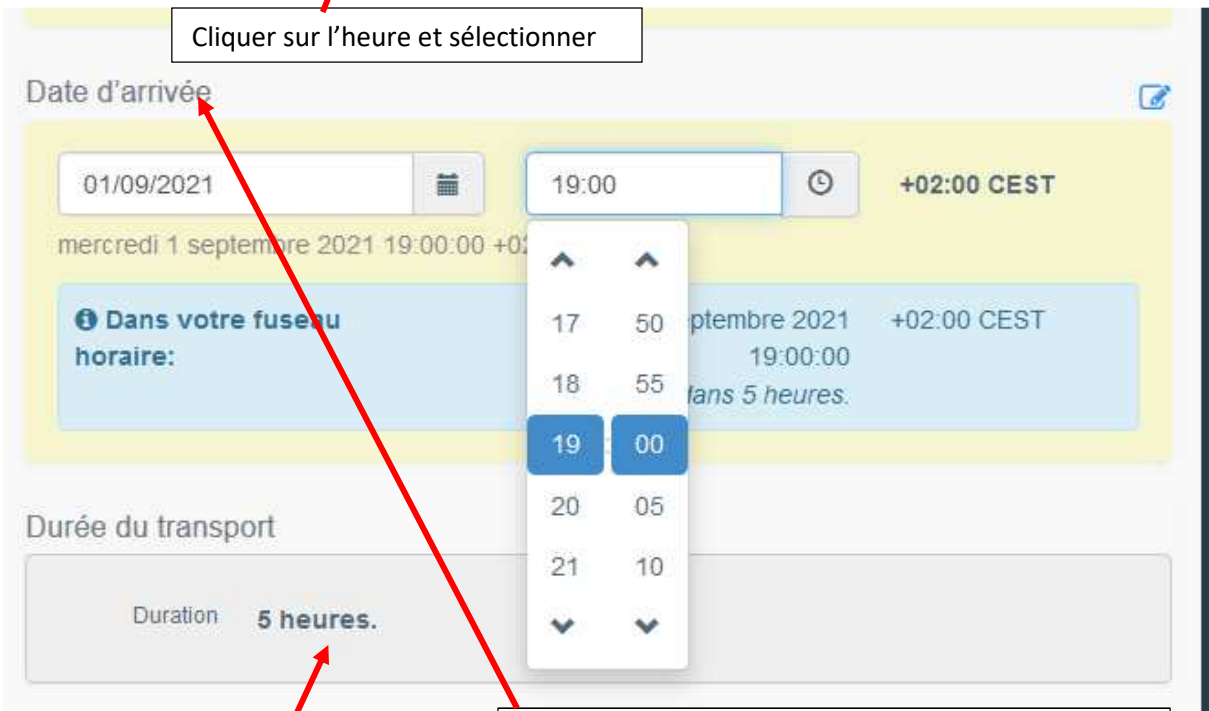
01/09/2021 19:00 +02:00 CEST

mercredi 1 septembre 2021 19:00:00 +02:00 CEST

ⓘ Dans votre fuseau horaire:

Durée du transport

Duration **5 heures.**



Répéter la sélection pour la date et l'heure d'arrivée

La durée du transport correspondant à la différence entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée s'affiche

I.24. Estimated journey time (between place of dispatch and place of destination)

Duration (hours)

Dans la case I.24 s'affiche le temps de trajet estimé entre le lieu d'origine et le lieu de destination

Renseigner la case I.16 Transporter

I.16. Transporter

Nom

Pays

Type d'activité

Adresse

...

[o fr] eu.intra.edit.transporter.selection.modal.title

Pays:

Section Type d'activité

Identifiant de l'activité

Nom Adresse

Identifiant de l'activité

- Autre (All countries)
- Transporteur (TRANSPORTER)
- Vétérinaire (AELC, Union européenne)
- Type I authorised transporters (REG-TRANS-AUTH-I)
- Type II authorised transporters (REG-TRANS-AUTH-II)

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, transport autorisation type I ou type II code postal dans adresse

[ø fr] eu.intra.edit.transporter.selection.modal.title

Pays: France (FR)

Section: **REG-TRANS.AUTH-I** Type I authorised

Identifiant de l'activité: Adresse:

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité	
★ Transporter 03	1 91744 Paris France	Type I authorised transporters REG-TRANS- AUTH-I	Type I authorised transporters	Valide	Transporter03	<input type="button" value="Sélectionner"/>
★ test authorised transporter	test 35133 Parigné France	Type I authorised transporters REG-TRANS- AUTH-I	Type I authorised transporters	Valide	transporter test	<input type="button" value="Sélectionner"/>

La case I.16 est renseignée

I.16. Transporter

Nom

Pays: France (FR)

Type d'activité: **Type I authorised transporters** ID de l'activité: **Transporter**

Adresse: **1**
91744 Paris

Case I.15 Moyens de transport

.15. Moyens de transport

Pas de moyen de transport.

I.15. Moyens de transport



Ajouter un moyen de transport ▾

- Transport ferroviaire
- Véhicule routier
- Avion
- Navire

Sélectionner par exemple véhicule routier

Vous pouvez chercher soit par Etat membre (Pays) et numéro d'immatriculation

I.15. Moyens de transport



Ajouter un moyen de transport ▾

1. Véhicule routier

Immatriculation du véhicule

BA

2

Pays

BA 020 XJ

BA 517 AD

+ Créer

Effacer

Supprimer

Avancé...

Document de transport international

I.15. Moyens de transport

Ajouter un moyen de transport ▾

1. **Véhicule routier**

Immatriculation du véhicule

Pays

Document de transport international

+ Créer

Effacer

Supprimer

Avancé...

Soit vous cliquer sur avancé

Pays: Type: **Recherche**

Type de transport Immatriculation du véhicule Pays Associated taxons

Commencer la recherche avec le bouton **Recherche**.

Sélectionner l'EM et le nom

Cliquer sur recherche

Type de transport	Immatriculation du véhicule	Pays	Associated taxons
Véhicule routier	1	France	Sélectionner
Véhicule routier	585 BTA 974	France	Sélectionner
Véhicule routier	BG 266 LN	France	Sélectionner

Cliquer sur sélectionner

La case .15 est renseignée

I.15. Moyens de transport



Ajouter un moyen de transport ▾

1. Véhicule routier

Immatriculation du véhicule: 1

Pays: France (FR)

Document de transport international:

+ Créer

Effacer

Supprimer

Avancé...

Si la durée du transport entre le lieu d'origine et le lieu de destination est supérieure à 8 heures un carnet de route doit être renseigné et rapatrié dans la partie I du certificat à la case I. 25.A

I.22. For transit through member State(s)

I.24. Estimated journey time (between place of dispatch and place of destination)

Duration (hours): Preview

I.23. For export

I.25. A

Recherche Effacer

Journey estimation exceeds 8 hours, journey log is mandatory.

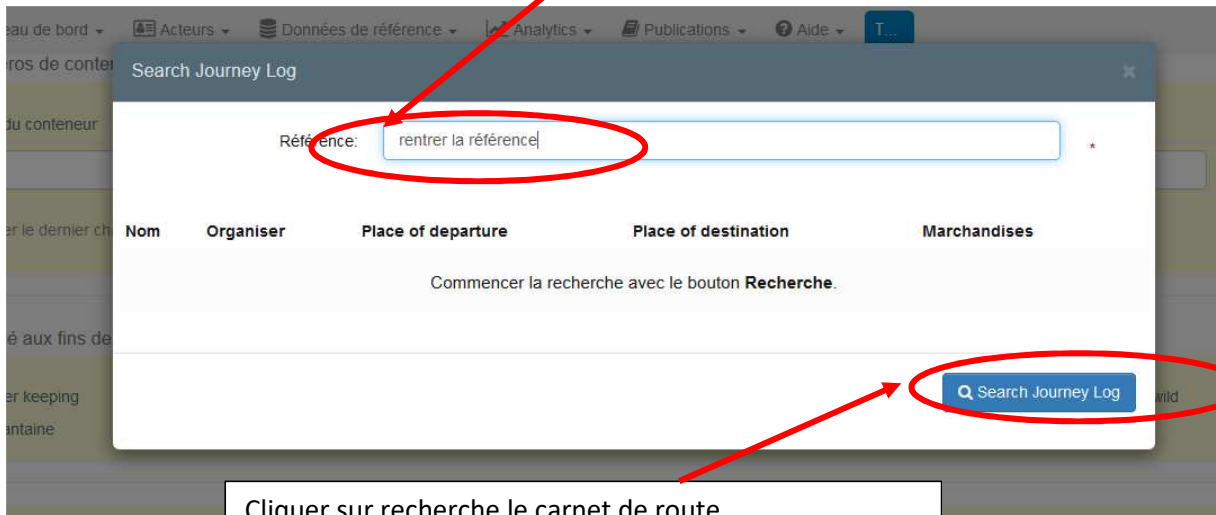
I.25. A

Recherche Effacer

Journey estimation exceeds 8 hours, journey log is mandatory.

Cliquer sur recherche

Entrer la référence du carnet de route

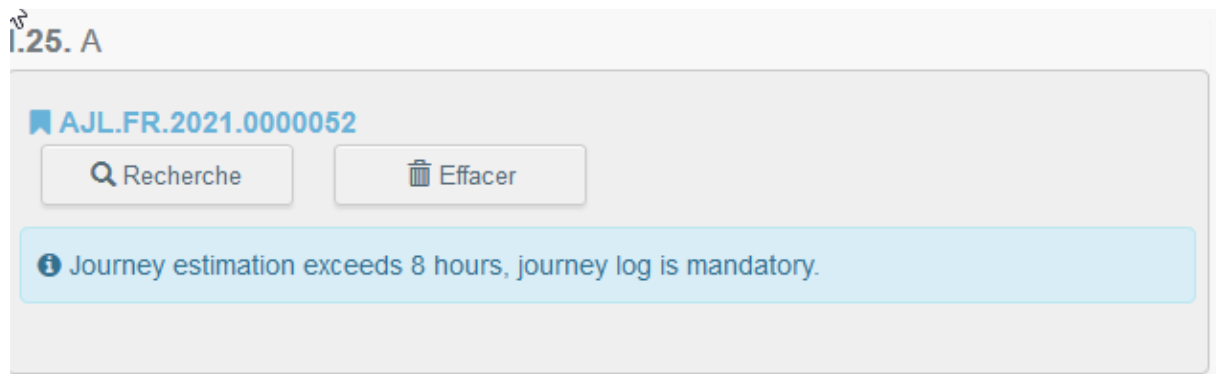


Cliquer sur recherche le carnet de route

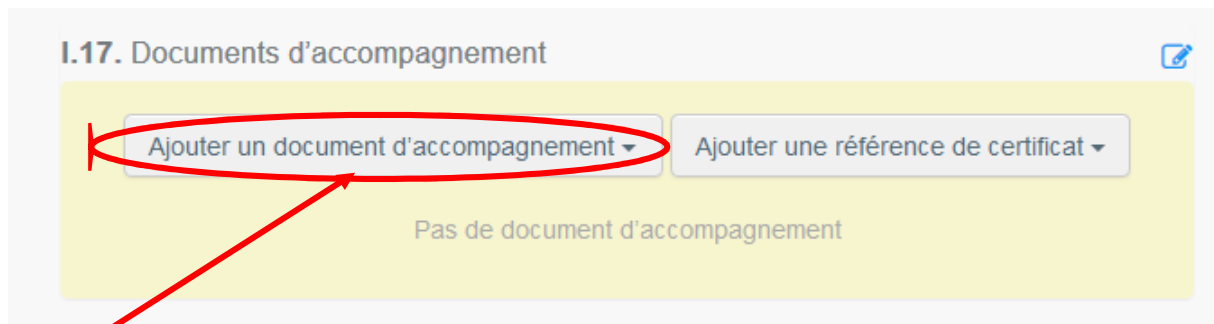
Cliquer sur sélectionner

Nom	Organiser	Place of departure	Place of destination	Marchandises
AJL.FR.2021.0000038	COOPERATIVEun46 SRL	COOPERATIVEun46 SRL	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000037	LIBOZI3 Ltd	LIBOZI3 Ltd	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.DK.2021.0000002	test DK	LIBOku60 Co	COOPERATIVEun46 SRL	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000048	COOPERATIVEun46 SRL	COOPERATIVEvi18 WW	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000042	ACHKEN	ACHKEN	COOPERATIVEAS94 SRL	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000052	5.5.0 RFC	AQUA SPRL	BAREGGIO TEAM	<input type="button" value="Sélectionner"/>

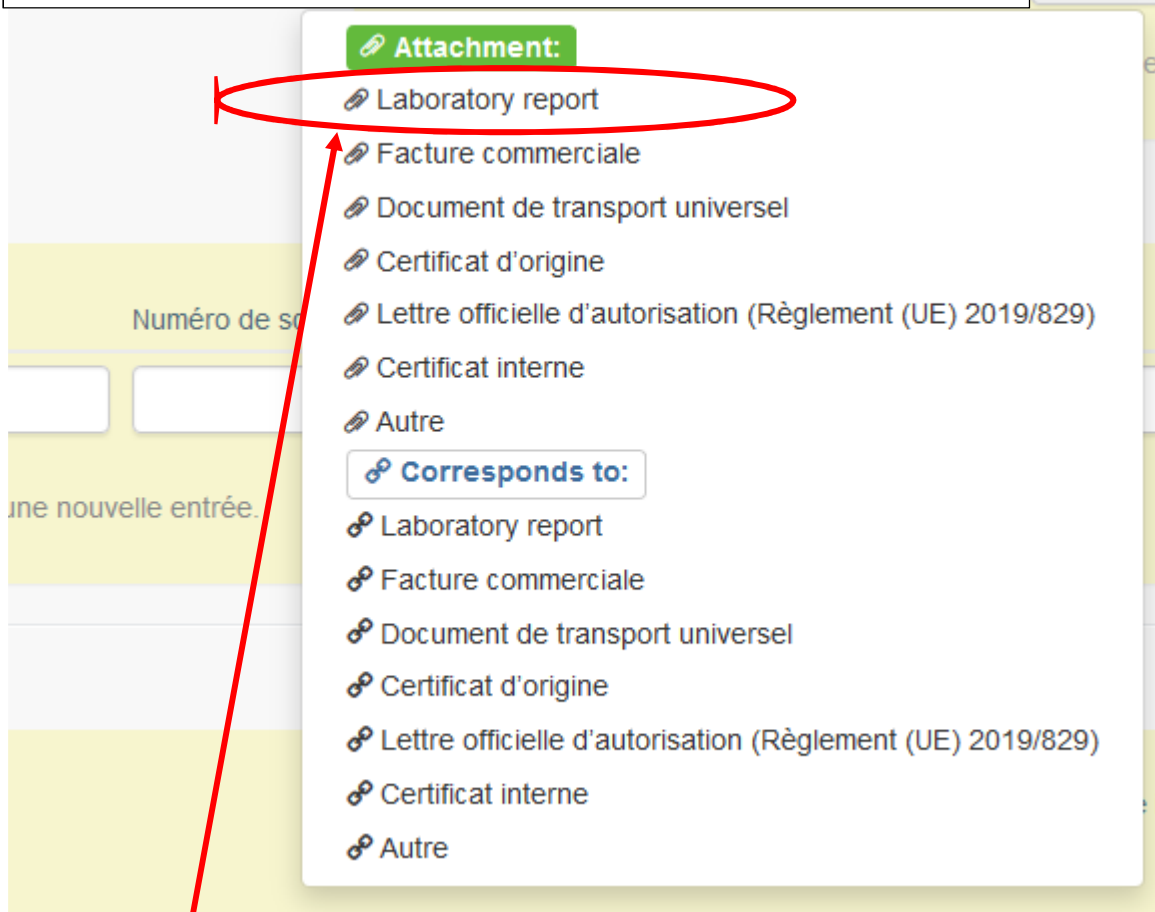
La case I.25.a est renseignée



Case 1.17 permet d'ajouter des documents :



Cliquer sur ajouter un document d'accompagnement ou référence de certificat



Cliquer sur exemple rapport de laboratoire

I.17. Documents d'accompagnement

Ajouter un document d'accompagnement ▾ Ajouter une référence de certificat ▾

Type * **Laboratory report** ✓ Confirmer 🗑 Supprimer

Attachment:

Numéro * 562

Date +02:00 CEST

Pays * ▾

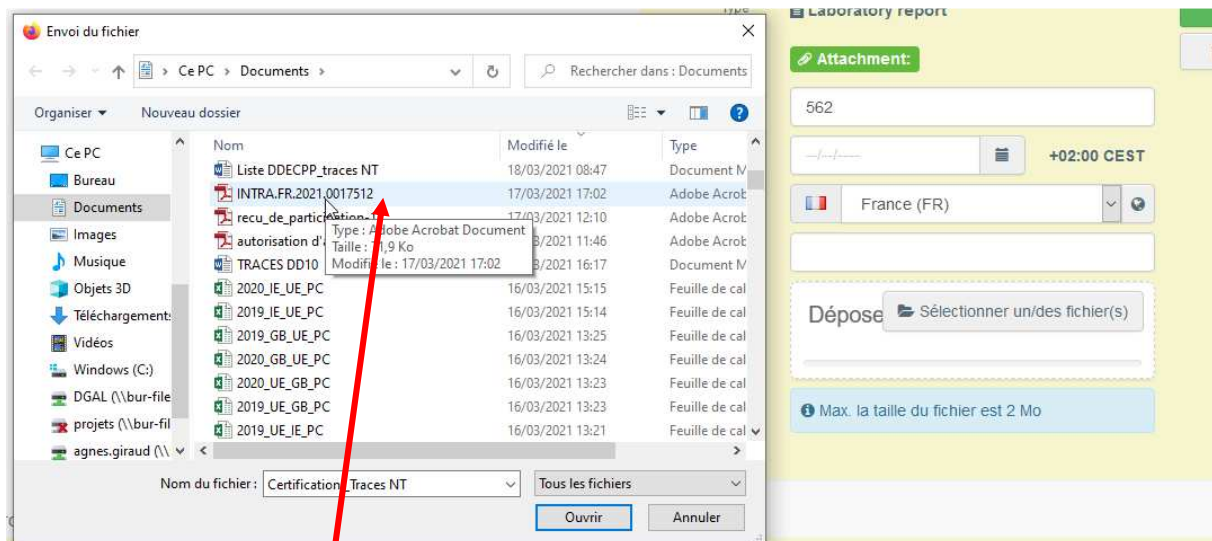
Lieu d'émission

Fichier

Max. la taille du fichier est 2 Mo

Renseigner tous les champs obligatoires * exemple n° du rapport et Pays

Cliquer sur sélectionner un/des fichier(s)



Sélectionner un fichier

I.17. Documents d'accompagnement


Ajouter un document d'accompagnement ▾ Ajouter une référence de certificat ▾

Type * **Laboratory report**

Attachment:

Numéro * 562

Date --/--/---- +02:00 CEST

Pays *  France (FR)

Lieu d'émission

Fichier INTRA.FR.2021.00175 **Modifier le fichier**

Max. la taille du fichier est 2 Mo

Confirmer **Supprimer**

Le fichier est ajouté

Cliquer sur confirmer ou supprimer

Renseigner la case I.20 éventuellement cocher les cases I.21 et I.22

I.20. Certifié aux fins de

Further keeping Abattage Travelling circus/animal act Release into the wild

Quarantine Exhibition Confined establishment

I.21. For transit through a third country

I.22. For transit through Member State(s) I.23. For export

Cocher Elevage ultérieur Further keeping (attention dans ce cas il s'agit du certificat ESPECE -INTRA-X)

Cocher abattage si les animaux sont destinés à l'abattage (attention dans ce cas il s'agit du certificat ESPECE -INTRA- Y)

Transit par un autre Etat-membre cocher la case I.22

I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé

Numéro du conteneur

Renseigner le dernier champ a

I.20. Certifié aux fins de

Further keeping

Quarantaine

I.21. For transit through a t

I.22. For transit through

Add Member State

Allemagne (DE)

Autriche (AT)

Belgique (BE)

Bulgarie (BG)

Chypre (CY)

Croatie (nom en croate: Hrvatska) (HR)

Danemark (DK)

Espagne (ES)

Estonie (EE)

Finlande (FI)

France (FR)

Grèce (GR)

Hongrie (HU)

Irlande (IE)

Italie (IT)

Lettonie (LV)

Lituanie (LT)

Luxembourg (LU)

Malte (MT)

Cliquer sur la flèche et sélectionner l'EM

La case I.22 est renseignée

I.22. For transit through Member State(s) *

Add Member State

Luxembourg

Code ISO LU

Indiquez en quoi est exprimée la quantité

Case I. 23 description de la marchandise

01 ANIMAUX VIVANTS
0102 Animaux vivants de l'espèce bovine

Supprimer la marchandise Effacer les identifications
Ajouter des identifications

Quantité (sous-total): 0 Unités.

Unité de quantité par défaut

Montrer les colonnes facultatives

Marchandise *	Espèce *	Identification Number *	Quantité *
0102			

Renseigner tous les points obligatoires *

défait

Masquer les colonnes facultatives

#1 Marchandise * Espèce * Subcategory Sexe Système d'identification Identification Number * Âge

0102

Quantité * Unité

Vous pouvez soit ajouter autant de lignes que d'animaux

Supprimer la marchandise Effacer les identifications
Ajouter des identifications

Quantité (sous-total): 0 Unités.

Unité de quantité par défaut

Masquer les colonnes facultatives

- + Ajouter 5 lignes
- + Ajouter 10 lignes
- + Ajouter 50 lignes
- + Ajouter 100 lignes
- Ⓜ Importer un fichier XLS ou CSV

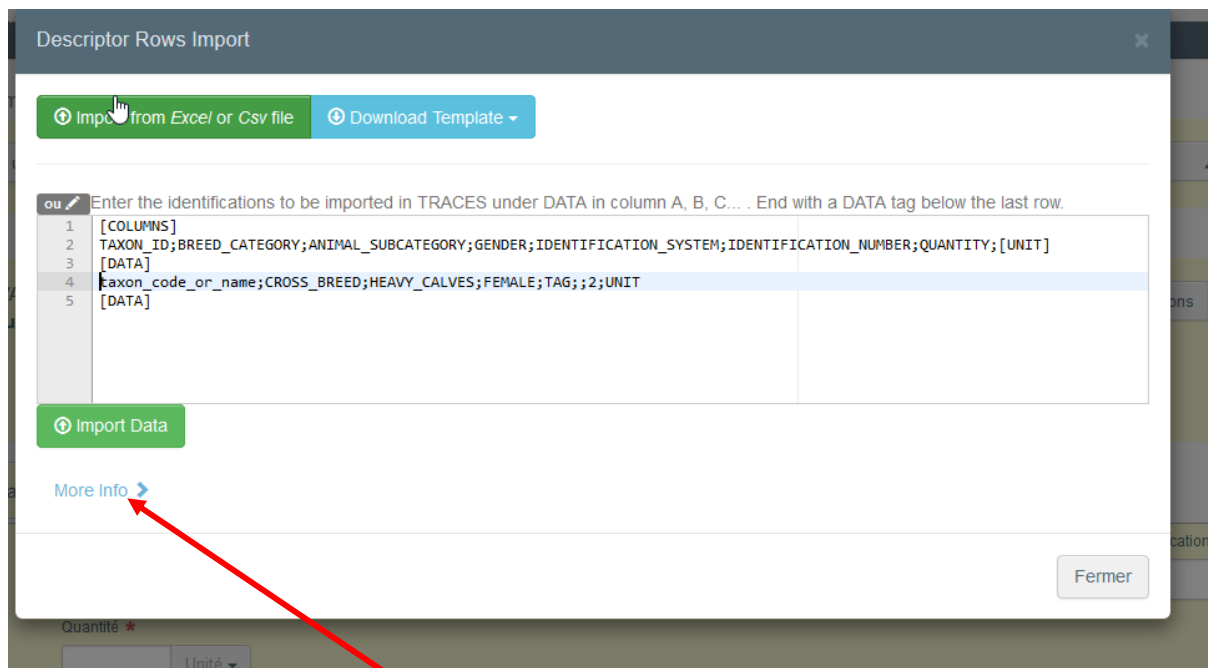
Marchandise * Espèce * Subcategory Sexe Système d'identification Identification Number * Âge

0102

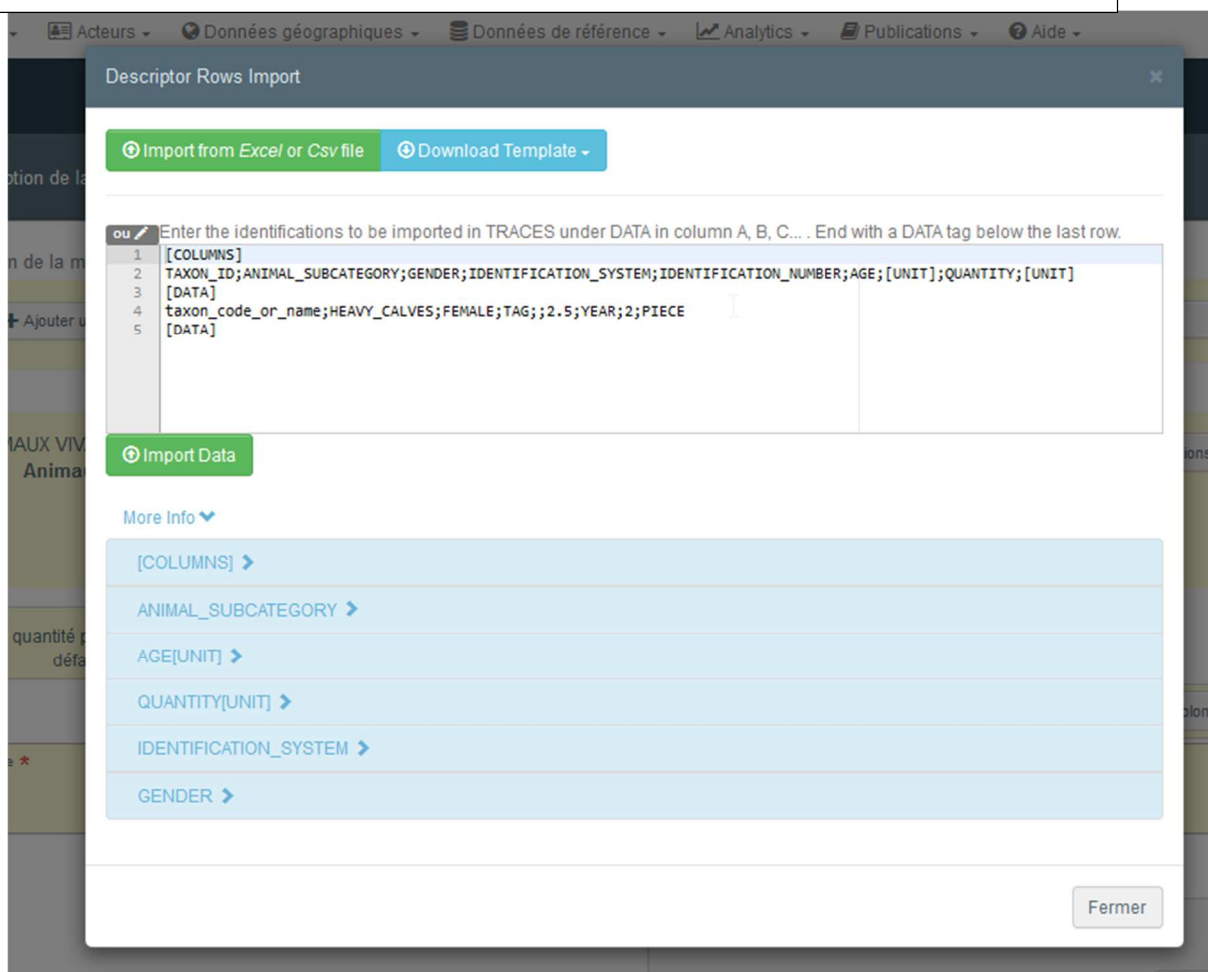
Quantité * Unité

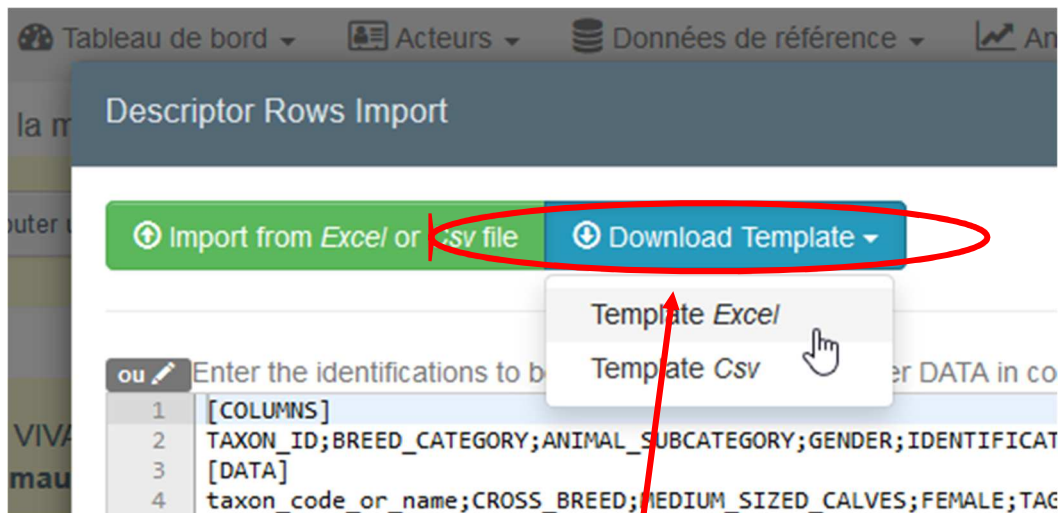
Quantité (total)

Soit importer des fichiers qui comprennent toutes les informations nécessaires



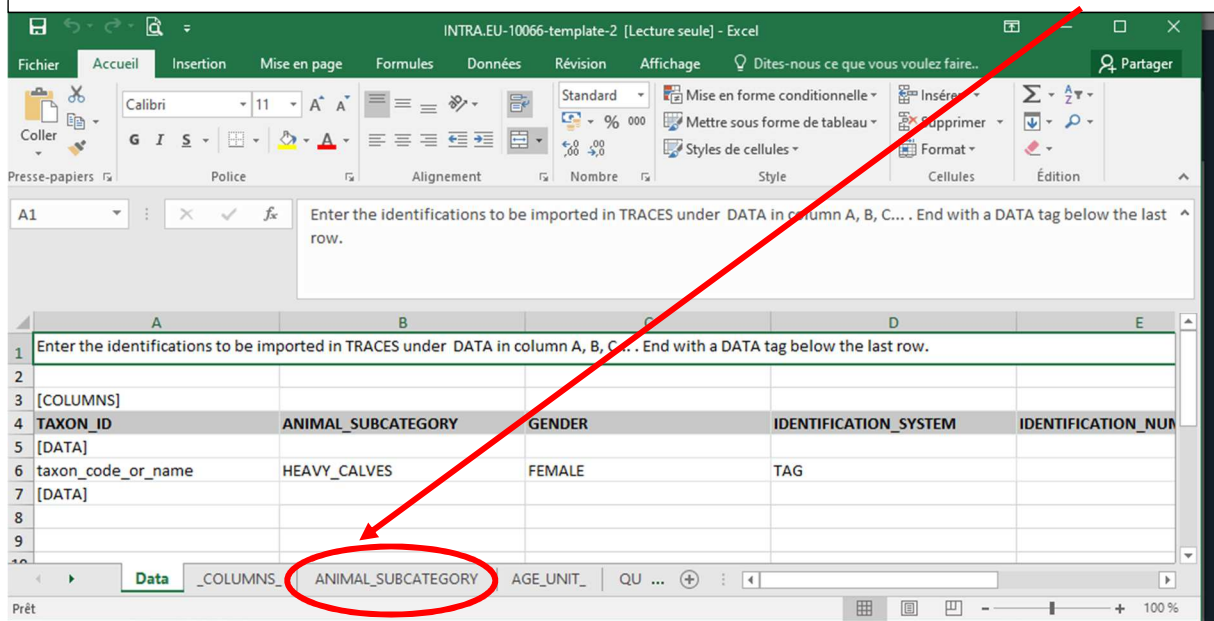
Vous trouverez les informations nécessaires aux listes en cliquant sur More info

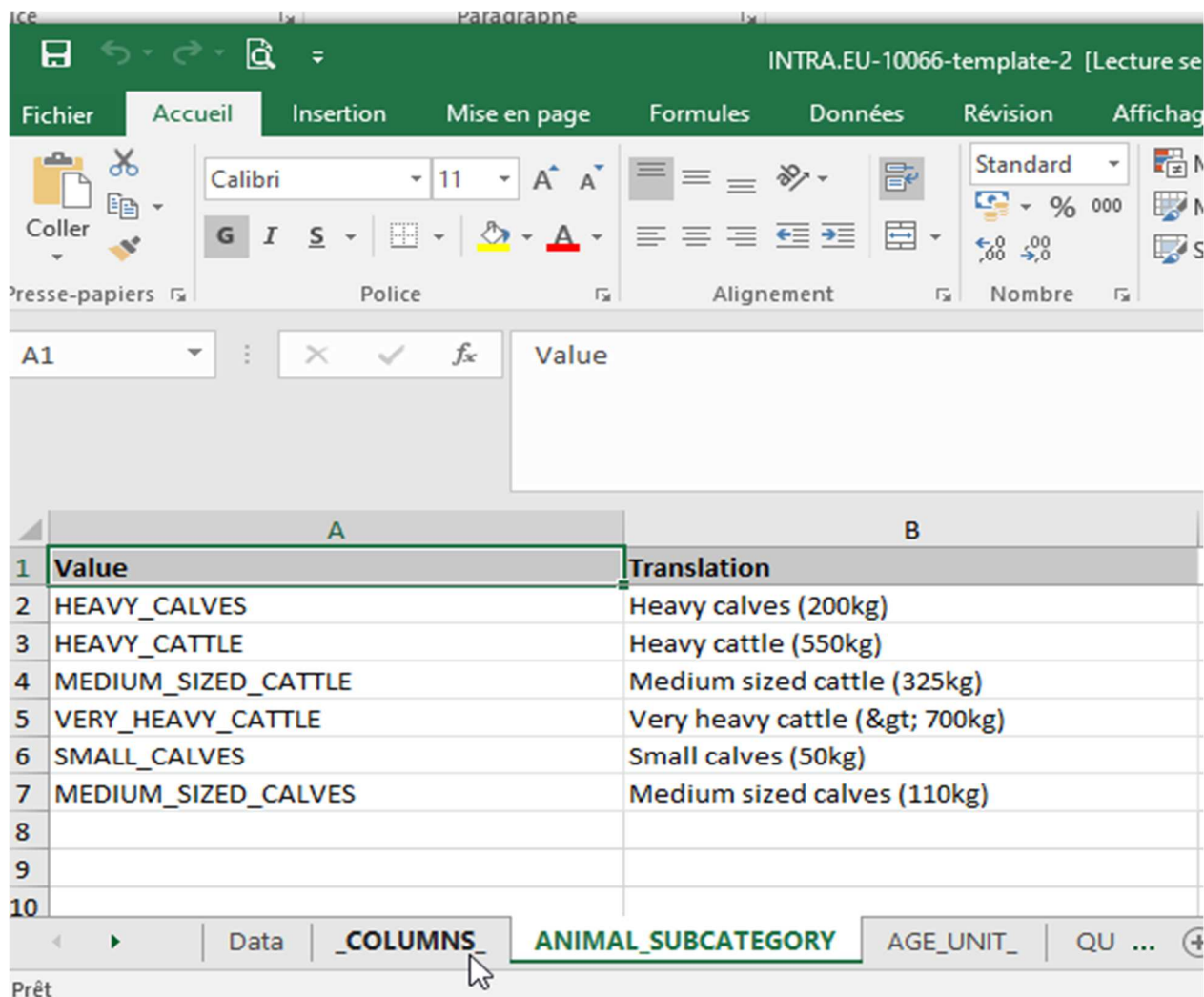




Cliquer sur charger les documents vous pourrez l'ouvrir soit en Excel soit en fichier CZV

Le fichier suivant apparait vous pouvez chercher les données à renseigner en cliquant sur un des items proposés pour connaître les informations à charger





REMARQUES

The screenshot shows a software interface with the following fields:

- Unité de quantité par défaut: [dropdown]
- Quantité (sous-total): 15 Unités.
- Marchandise: 0103
- Espèce: [input]
- Breed/Category: Pure breed
- Système d'identification: Tag
- Identification Number: FR32165
- Sexe: Male
- Âge: 3 mois
- Quantité: 15 Unité

The 'Quantité' field is circled in red, and a red arrow points to it from the text box below.

SI identification par lots : ex porcs destinés à l'abattage indiquer dans la case quantité le nombre total d'animaux ayant la même frappe

Quantité (totale)

I.27. Quantité totale: 1 Unités.

I.28. Poids brut total: * 500 kg

I.29. Total space foreseen for the consignment: Unité

Indiquer le poids

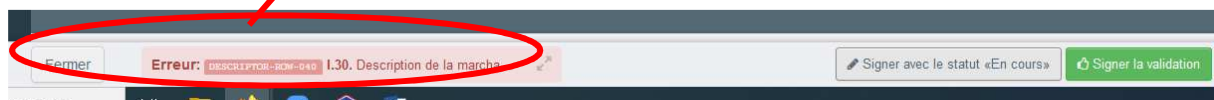
Pour enregistrer le certificat cliquer « signer avec le statut en cours »



Traces vous informe que le certificat (partie I a été enregistré avec succès

Qu'il y a une erreur dans la case description de la marchandise

Ou



Une fois la partie I enregistrée sous les : statut en cours ou nouveau le QR code apparait ainsi que le numéro de référence IMSOC

The screenshot shows a software interface with the following elements:

- 1.2. IMSOC reference:** A grey box containing the reference number `INTRA.EU.FR.2021.0000139`, which is circled in red.
- QR CODE:** A square QR code is displayed to the right, also circled in red.
- 1.2.a. Local reference:** A yellow highlighted input field with a bookmark icon on the left and a blue edit icon on the right.
- 1.3. Autorité compétente centrale:** A section header below the local reference field.

Le nom de la personne ayant saisi la partie I apparait

The screenshot shows the 'Identification du demandeur' section with the following details:

- Nom complet:** EO Twenty-six FR (circled in red)
- Description de l'organisme:** LMS Place of departure FR
- Date/heure de déclaration:** 6 septembre 2021 16:03:08 +02:00 CEST.

Le certificat est enregistré avec le statut en cours

The screenshot shows the certificate status and navigation tabs:

- INTRA.EU.FR.2021.0000138** (Title)
- Partie I: Informations concernant le lot expédié** (Active tab)
- Partie II: Certification** (Inactive tab)
- État actuel: EN COURS** (Status, circled in red)

The screenshot shows the bottom navigation bar with the following buttons:

- Signer avec le statut «En cours»
- Signer la validation** (Green button, circled in red)
- Signer le rejet
- Aperçu PDF** (PDF icon button, circled in red)

Vous pouvez également signer la validation et le certificat est enregistré avec le statut nouveau

Vous pouvez également avoir un aperçu en PDF de cette partie I

Rechercher un certificat

Soit par son numéro

Cliquer sur recherche

The screenshot shows the 'EU Intra Search' interface. The search bar contains the text 'INTRA.EU.FR.2021.0000138'. The search button is labeled 'Recherche'. Below the search bar, there is a table with the following data:

Reference	Place of dispatch	Place of destination	Dernière mise à jour le	Status
INTRA.EU.FR.2021.0000138	CENTRE BOVINA	COOPERATIVEAn69 Co	03/09/2021 14:48 +02:00 CEST	En cours

Pour ouvrir le certificat cliquer sur le numéro ou sur action

The image shows a close-up of the 'Actions' dropdown menu. The menu is open, showing two options: 'Open in new tab' and 'No action'. A mouse cursor is pointing at the 'Open in new tab' option.

Soit en réalisant une recherche avancée

The screenshot shows the 'EU Intra Search' interface. The search bar contains the text 'Type the reference number, TRACES reference n°...'. The search button is labeled 'Recherche'. The 'Recherche avancée' button is highlighted with a red circle.

Recherche: Showing

Status: No selection.

Pays d'origine:

Country of dispatch:

Country of destination:

Vous pouvez sélectionner l'EM d'origine l'EM de destination, la date de déclaration la marchandise cliquer sur rechercher

Renseigner la Partie II : certification

INTRA.EU.FR.2021.0000138

Partie I: Informations concernant le lot expédié. **Partie II: Certification** État actuel: EN COURS Suivant: La partie II doit être signée à la fin.

Partie III: Controls

I, the undersigned official veterinarian, hereby certify that:

II.1. The bovine animal(s) of the consignment described in Part I meet the following requirements:

II.1.1. They are identified as provided for in Article 38 of Commission Delegated Regulation (EU) 2019/2035.

II.1.2. They have, at least the 30 day period prior to the departure of the consignment, or since birth, if they are younger than 30 days of age,

II.1.2.1. have been continuously resident in the establishment of origin;

II.1.2.2. have not been in contact with kept bovine animals of a lower health status or subject to movement restrictions for animal health reasons;

II.1.2.3. have not been in direct or indirect contact with kept animals that have entered the Union from a third country or territory during the 30 day period prior to the departure of the animals.

II.1.3. They have not shown clinical signs or symptoms of diseases listed for bovine animals during the clinical examination which was carried out, within the 24 hour period prior to departure of the consignment, on (insert date dd/mm/yyyy).

II.2. According to official information, the animals described in Part I meet the following health requirements:

II.2.1. They do not come from establishments subject to movement restrictions affecting the species or situated in a restricted zone established for reasons of diseases listed for bovine animals.

II.2.2. They come from establishments free from infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* without vaccination regarding bovine animals, and either [the establishments of origin are situated in a Member State or zone thereof with the status free from infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* regarding the bovine population.]

(2) and/or [they have been subjected to a test for infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* with one of the diagnostic methods provided for in Part 1 of Annex 1 to Commission Delegated Regulation (EU) 2020/688, carried out, with negative results, on a sample taken during the 30 day period prior to departure, and in the case of post-parturient females taken at least 30 days after parturition.]

(2) and/or [they are less than 12 months old.]

Les points non biffés sont obligatoires donc à vérifier

Dans certains points insérer une date

Les points biffés sont optionnels, le fait de les cocher les font apparaitre en bleu sur Traces NT

INTRA.EU.FR.2021.0000138

Partie I: Informations concernant le lot expédié | **Partie II: Certification** | État actuel: EN COURS | Suivant: La partie II doit être signée à la fin.

(2021/403) MODEL BOV-INTRA-X

I, the undersigned official veterinarian, hereby certify that:

II.1. The bovine animals(1) of the consignment described in Part I meet the following requirements:

II.1.1. They are identified as provided for in Article 38 of Commission Delegated Regulation (EU) 2019/2035.

II.1.2. They, for at least the 30 day period prior to the departure of the consignment, or since birth if they are younger than 30 days of age,

II.1.2.1. have been continuously resident in the establishment of origin;

II.1.2.2. have not been in contact with kept bovine animals of a lower health status or subject to movement restrictions for animal health reasons;

II.1.2.3. have not been in direct or indirect contact with kept animals that have entered the Union from a third country or territory during the 30 day period prior to the departure of the animals.

II.1.3. They have not shown clinical signs or symptoms of diseases listed for bovine animals during the clinical examination which was carried out, within the 24 hour period prior to departure of the consignment, on 03/09/2021 (insert date dd/mm/yyyy).

II.2. According to official information, the animals described in Part I meet the following health requirements:

II.2.1. They do not come from establishments subject to movement restrictions affecting the species or situated in a restricted zone established for reasons of diseases listed for bovine animals

II.2.2. They come from establishments free from infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* without vaccination regarding bovine animals, and either [the establishments of origin are situated in a Member State or zone thereof with the status free from infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* regarding the bovine population;]

(2) [they have been subjected to a test for infection with *Brucella abortus*, *B. melitensis* and *B. suis* with one of the diagnostic methods provided for in Part 1 of Annex I to Commission Delegated Regulation (EU) 2020/688, carried out, with negative results, on a sample taken during the 30-day period prior to departure, and in the case of post-parturient females taken at least 30 days after parturition;]

(2) and/or [they are less than 12 months old.]

Renseigner le certificat (Voir fiches par espèces et maladie)

II.4.3. the prior consent of the centre veterinarian or the semen collection centre or destination has been obtained by the operator, and

II.4.4. the means of transport used have been cleansed and disinfected before use.]

II.5. Arrangements are made to transport the consignment in accordance with Article 4 of Delegated Regulation (EU) 2020/688.

II.6. This certificate is valid for 10 days from the date of issuing. In the case of transport by waterway/sea of animals, the period of validity of the certificate may be extended by the duration of the journey by waterway/sea.

(2)(3) Since leaving their establishments of origin and before arriving to this establishment approved for assembly operations, none of the animals of the consignment has undergone more than two assembly operations, and

II.7. either [they come from their establishments of origin.]]

(2) or [at least one of the animals of the consignment has undergone one assembly operation on an approved establishment.]]

(2) or [at least one of the animals of the consignment has undergone two assembly operations on approved establishments.]]

Animal welfare attestation

At the time of inspection, the animals covered by this health certificate were fit to be transported in accordance with the provisions of Council Regulation (EC) No 1/2005 on the intended journey due to start on 05/09/2021 (insert date) (4)(5).

A tout moment vous pouvez

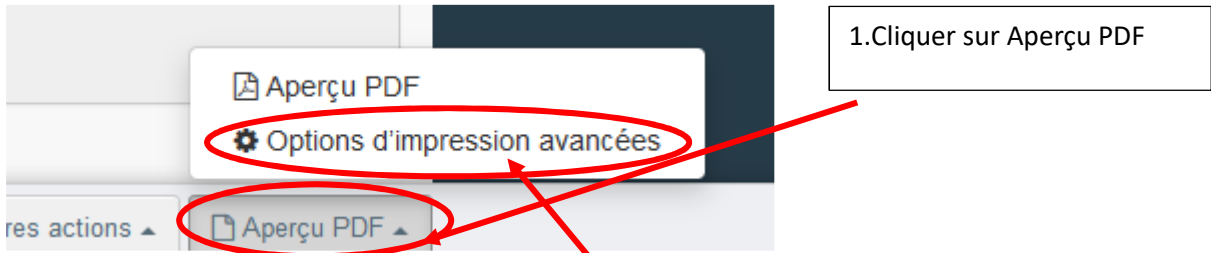
Fermer | Créé par Agnès GIRAUD le 03/09/2021 14:48:46 +02:00 CEST. | **Signer avec le statut «En cours»** | Signer la validation | Signer le lot | Aperçu PDF

Signé avec le statut en cours et réaliser un aperçu

Il est demandé de faire systématiquement cette manipulation avant de signer la validation

IMPRIMER UN CERTIFICAT

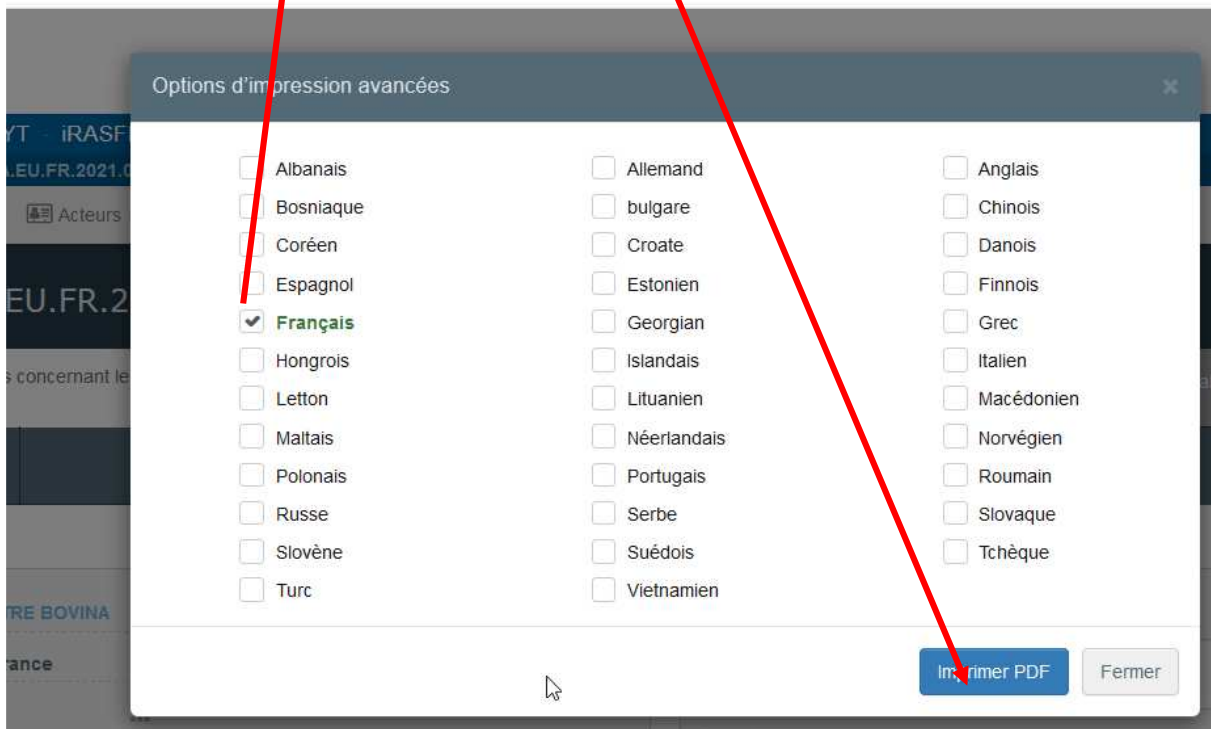
Une fois que vous avez cliqué sur signer la validation



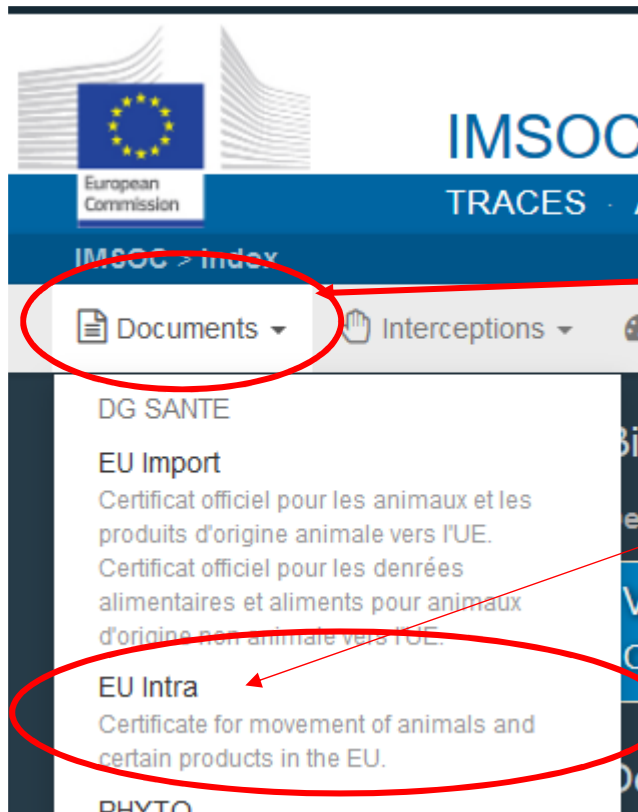
1. Cliquer sur Aperçu PDF

2. Cliquer sur options d'impressions avancées

3. Sélectionner les langues choisies et cliquer sur imprimer



Annexe II
GUIDE CERTIFICATION AUX ECHANGES
OPERATEURS

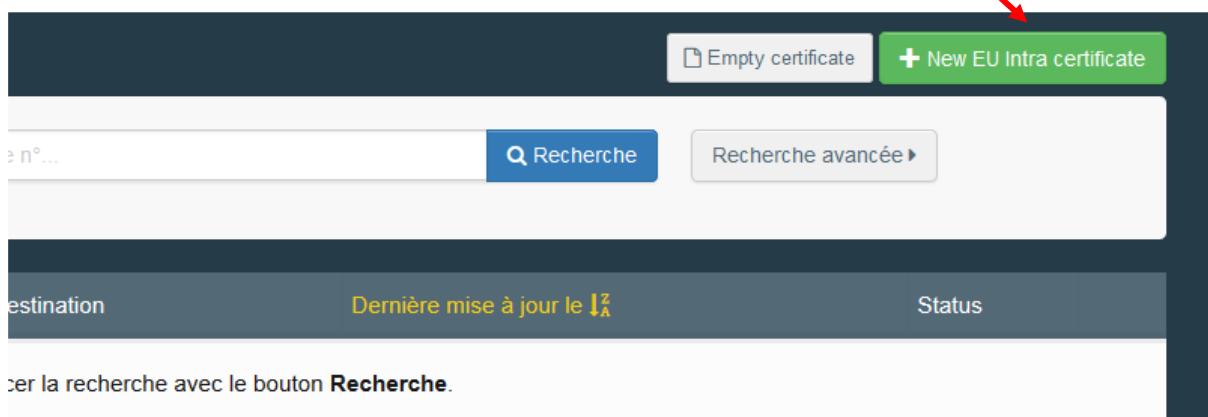


1. Cliquer sur documents

2. Cliquer sur EU Intra

3 cliquer sur nouveau certificat intra UE

Création d'un nouveau certificat



4 Cliquer sur animaux vivants

5 sélectionner le certificat

[ø fr] eu.intra.edit.select.commodities.modal.title

Veillez indiquer un code de nomenclature, une section, une espèce...

Recherche Désélectionner tout

Espèce: Veillez indiquer une taxonomie, une es

- 01 ANIMAUX VIVANTS
 - + 0101 Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants
 - 0102 Animaux vivants de l'espèce bovine:
 - + (2021/403) MODEL BOV-INTRA-X
 - + (2021/403) MODEL BOV-INTRA-Y
 - + 2005/22 Pacage
 - + 64/432 (2015/819) F1 Bovins
 - + 92/65 EI (2019/1206) Animaux provenant d'exploitations [ongulés, oiseaux(2), lagomorphes, chiens, chats et furets]
 - + 92/65 EIII (2012/112) Animaux provenant d'organismes, d'instituts ou de centres agréés
 - + 0103 Animaux vivants de l'espèce porcine
 - + 0104 Animaux vivants des espèces ovine ou caprine
 - + 0105 Coqs, poules, canards, oies, dindons, dindes et pintades, vivants, des espèces domestiques
 - + 0106 Autres animaux vivants

1 élément(s) sélectionné(s). Annuler **Fait**

6. Cliquer sur fait

Vous êtes sur la **Partie I** du certificat

Statut non enregistré

Partie I: Informations concernant le lot expédié

Partie II: Certification

État actuel: [FR] (EU_INTRA_STATUS) UNSAVED

Suivant: [fr] (EU_INTRA_STATUS_NEXT_STEP) UNSAVED

Partie III: Contrôles

I.1. Expéditeur

I.2. IMSOC reference

I.2.a. Local reference

I.3. Autorité compétente centrale

I.4. Local Competent Authority

I.5. Destinataire

I.6. Operator conducting assembly operations independently of an establishment

Les case avec * doivent obligatoirement être renseignées

Les cases I.2 IMSOC référence et QR code ainsi que les cases I.3 et les cases I. 4 se renseignent automatiquement

Renseigner la Partie I

Case I. 1 Expéditeur

SOIT

Renseignez le nom de l'expéditeur et vous le sélectionnez

. Expéditeur

Nom: 30+ Éditer ★

Pays: FR **CENTRE BOVINA** Centre de rassemblement
rue de la ferme
75015 Paris FR7502R

Type d'activité: ASC **Assembly Centres**

Adresse: FR **CENTRE BOVINA** Négociants
65
24120 Pazayac DEL **Dealers**

SOIT faire une recherche avancée

I.1. Expéditeur

Nom: Éditer ★

Pays: Code ISO: Q Avancé... Effacer

1 Cliquer sur avancé

Pays: Aucune sélection Recherche +

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche .					

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

2 Cliquer sur +

Sélectionner un lieu de chargement

Pays: France (FR) COOPERATIVE Recherche

Section Type d'activité

Identifiant de l'activité Adresse 56

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
Commencer la recherche avec le bouton Recherche.					

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

3 Chercher France

4 Eventuellement renseigner le nom et/ou le département

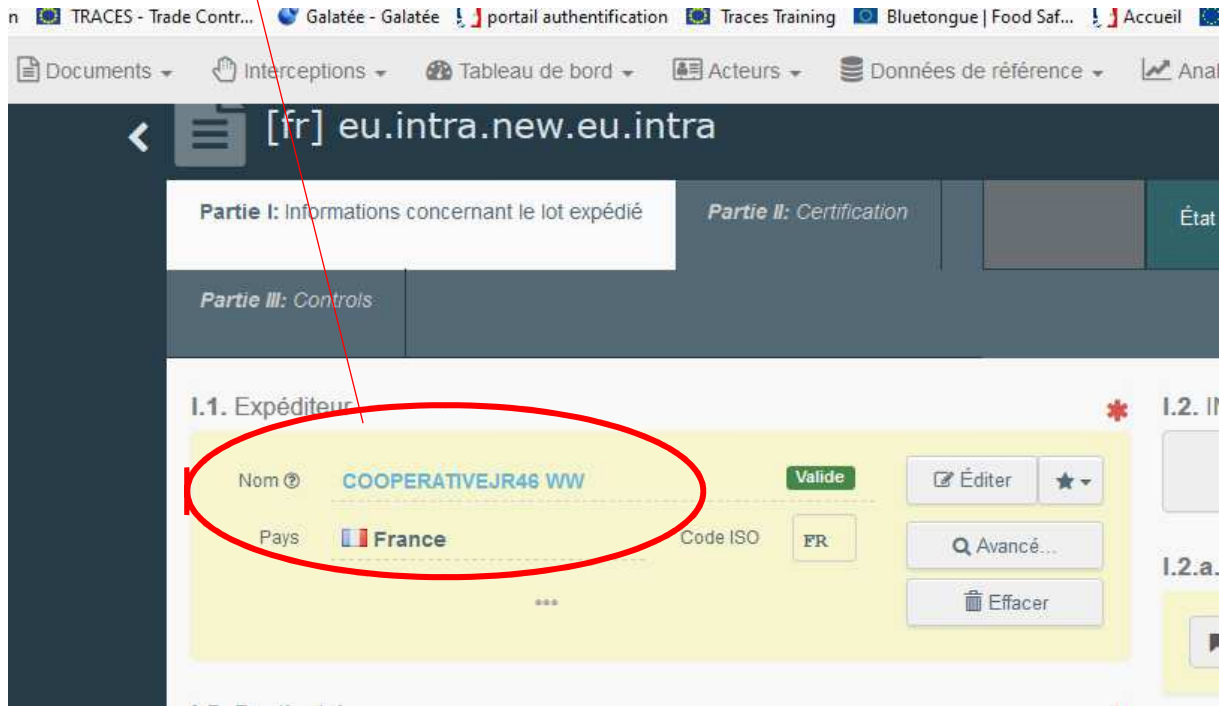
5 Cliquer sur recherche

La liste des établissements répondant aux critères demandés apparait /

69005 Lyon	France				
★ COOPERATIVEQM49 Ltd	Avenue Pierre Saul 32	Importateur	Importateur	Valide	Sélectionner
	56890 Saint-Avé				
	France				

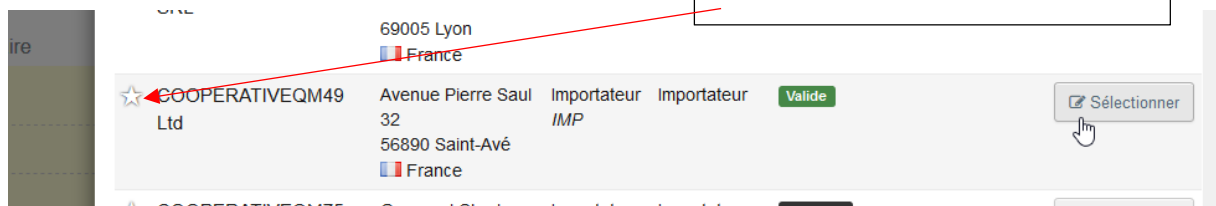
6. Cliquer sur sélectionner

La case I.1 est renseignée

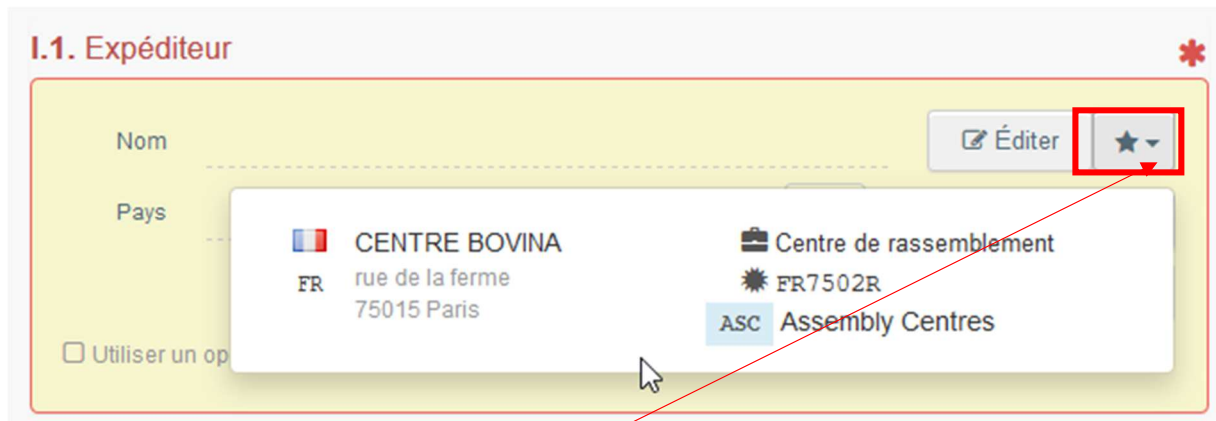


ENREGISTRER UN EXPÉDITEUR EN FAVORI

Cliquer sur l'étoile qui devient jaune

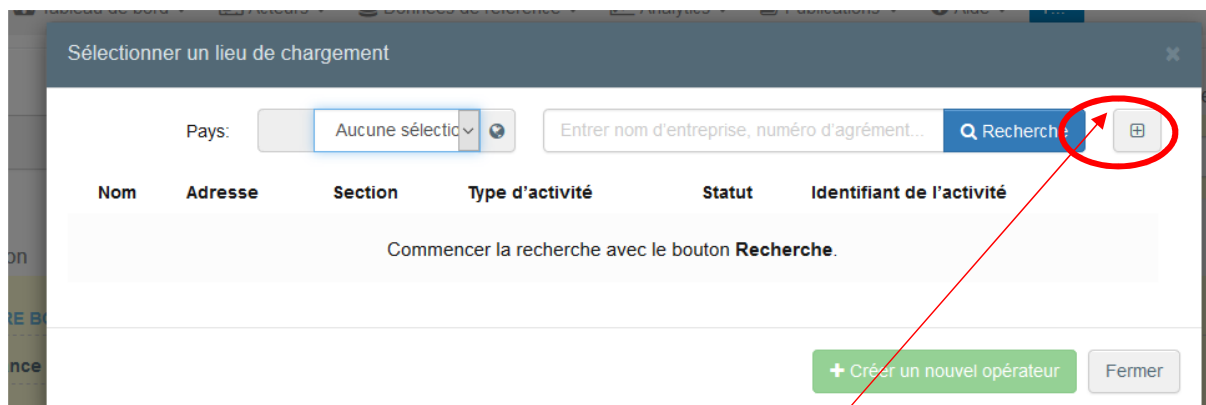


SELECTIONNER UN ETABLISSEMENT OU OPERATEUR ENREGISTRE EN FAVORI

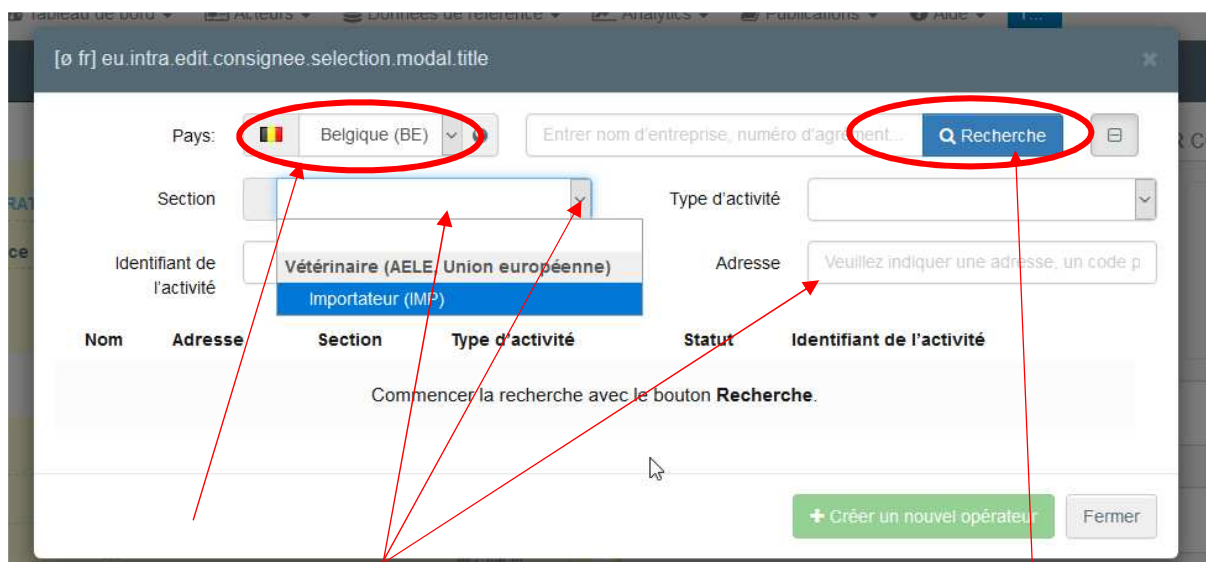


Cliquer sur l'étoile les expéditeurs ou /établissements placés en favoris apparaissent

Cliquer sur l'expéditeur ou établissement



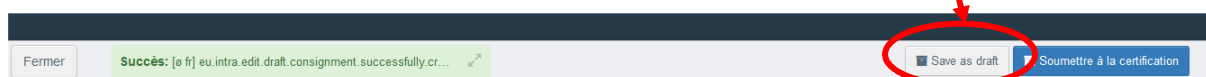
2 Cliquer sur +



3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

5 Cliquer sur recherche

Après avoir rempli les cases I.1 et I.5, vous pouvez déjà "Enregistrer comme brouillon" la partie I de l'EU Intra et la compléter ultérieurement.



Cliquer sur sélectionner

The screenshot shows a search interface with the following fields and results:

- Pays:** Belgique (BE)
- Section:** (empty)
- Type d'activité:** (empty)
- Identifiant de l'activité:** (empty)
- Adresse:** Veuillez indiquer une adresse, un code p

Nom	Adresse	Statut	Activité	Opérateur	Statut	Action
COOPERATIVEg10 WW	Avenue Pierre Saul 22 3960 Bree Belgique	Nouveau	Importateur d'animaux	Importateur IMP		Sélectionner
COOPERATIVEgY60 Co	Banat Street 81 8570 Vichte Belgique	Valide	Importateur	Importateur IMP		Sélectionner

La case destinataire est renseignée

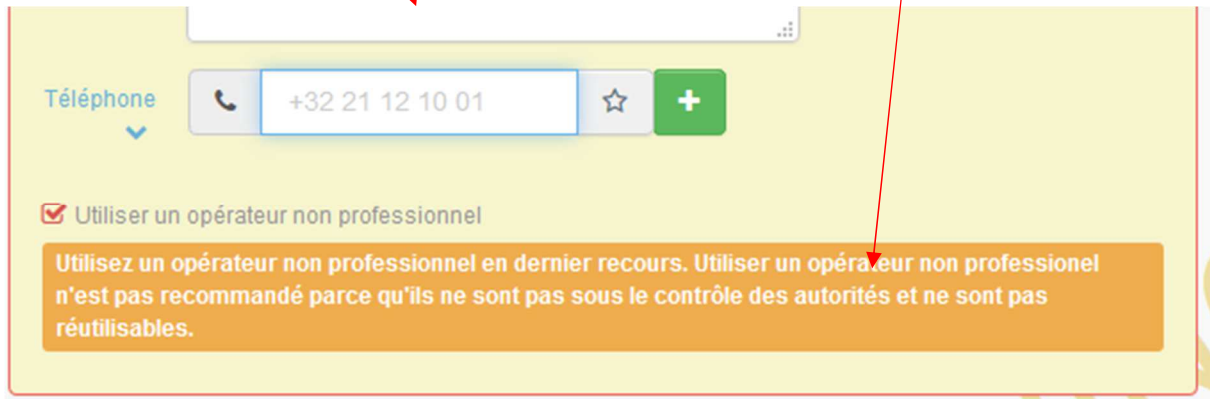
The screenshot shows a form with the following sections:

- I.2. Destinataire:** Nom: COOPERATIVEgY60 Co (Valide), Pays: Belgique, Code ISO: BE. Buttons: Éditer, Avancé..., Effacer.
- I.3. Autorité compétente centrale:** (empty)
- I.4. Local Competent Authority:** (empty)
- I.6. Operator conducting assembly operations independently of an establishment:** Nom, Pays, Code ISO, Éditer, Avancé..., Effacer.
- I.7. Pays d'origine:** (empty)
- I.8. Région d'origine:** (empty)
- I.9. Pays de destination:** Belgique (BE), BE
- I.10. Région de destination:** (empty)

Note : Si l'opérateur que vous recherchez n'est pas encore enregistré dans le système, vous pouvez en créer un nouveau en cliquant sur **" + Créer un nouvel opérateur "**. Ce bouton n'apparaîtra que si vous avez effectué une recherche avancée afin d'éviter autant que possible les doublons dans le système.

ATTENTION cela ne s'applique pas à certains opérateurs agréés ou enregistrés qui doivent être déjà créés.

Exceptionnellement vous pouvez cliquer sur utiliser un opérateur **non professionnel** mais
Attention à la remarque qui s'affiche



Téléphone +32 21 12 10 01

Utiliser un opérateur non professionnel

Utilisez un opérateur non professionnel en dernier recours. Utiliser un opérateur non professionnel n'est pas recommandé parce qu'ils ne sont pas sous le contrôle des autorités et ne sont pas réutilisables.



I.9. Pays de destination ✳ I.10. Région de destination ✎

Belgique (BE) BE

I.12. Lieu de destination ✳

Nom © **COOPERATIVEgY60 Co** Valide Éditer ★

Pays **Belgique** Code ISO **BE** Avancé... Effacer

Si le lieu de destination est différent du destinataire cliquer sur effacer et renseigner la case I.12 comme précédemment

Les cases I.9 et I.12 se remplissent automatiquement

Case I.11. Lieu d'expédition à compléter de la même manière

Soit vous renseignez le nom soit vous faites une recherche avancée

I.11. Lieu d'expédition

Nom

Pays

Code ISO

Éditer

Avancé...

Effacer

1. Cliquer sur avancé

Pays: France (FR)

Section: ASC Assembly Centres (ASC)

Type d'activité

Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

Recherche

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité
-----	---------	---------	-----------------	--------	---------------------------

Commencer la recherche avec le bouton Recherche.

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

5 Cliquer sur recherche

La liste des établissements répondant aux critères de sélection apparaît :

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité	
☆ CENTRE BOVINA	rue de la ferme 75015 Paris France	Assembly Centres ASC	Centre de rassemblement	Valide	FR7502R	<input type="checkbox"/> Sélectionner

Cliquer sur sélectionner

Remarquez une fois le lieu de destination créé

La case I.4 est renseignée.

Pour les certificats signés par les VOP, l'opérateur pourra choisir le VOP

Uniquement lorsque la case lieu d'expédition est renseignée

Appointed Veterinary Office

Nom _____

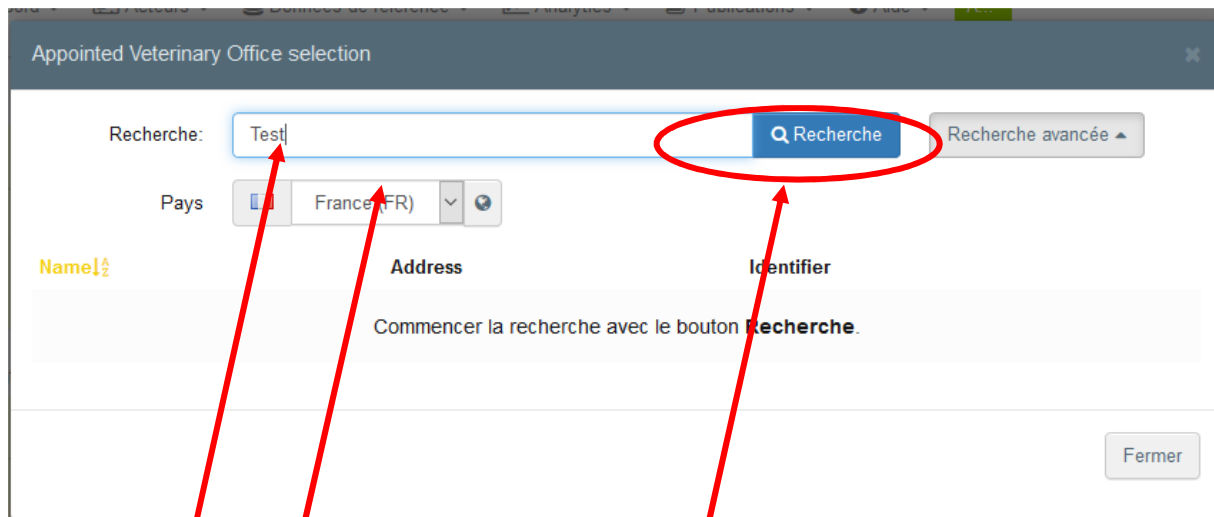
Pays _____ Code ISO []

Éditer

Avancé...

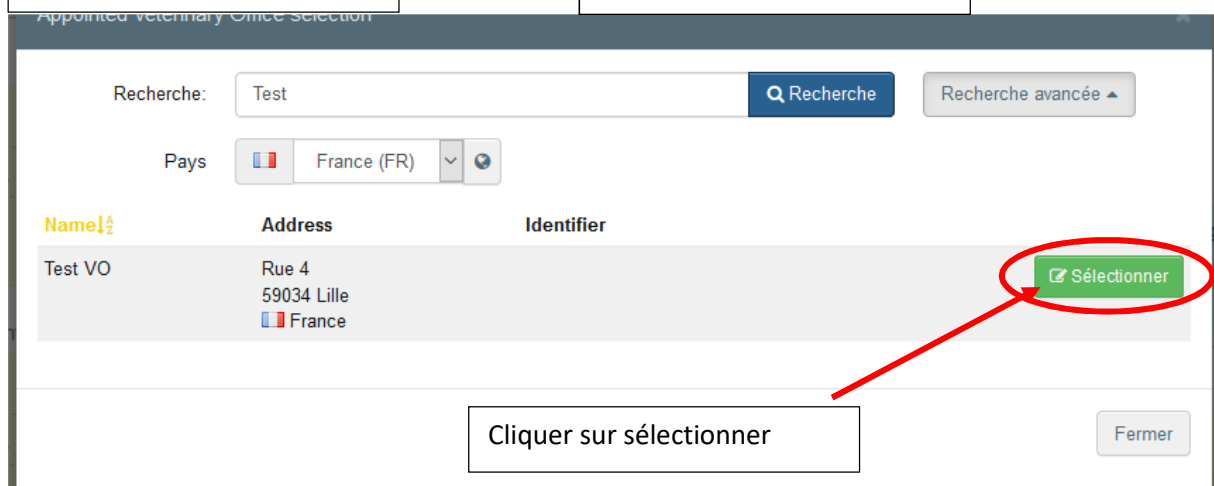
Effacer

Cliquer sur avancé



Indiquer le nom et le pays

Cliquer sur recherche



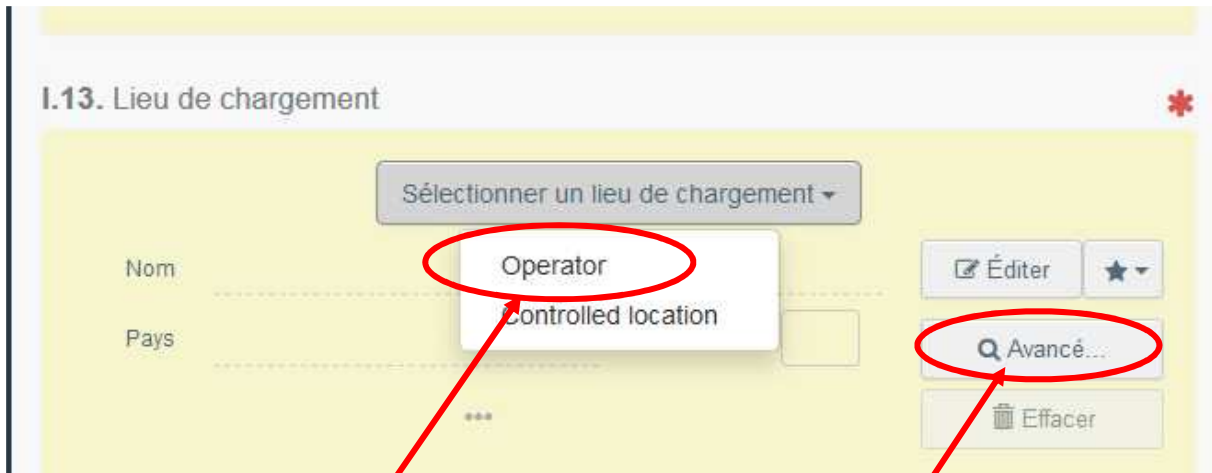
Cliquer sur sélectionner



La case vétérinaire officiel privé est renseignée

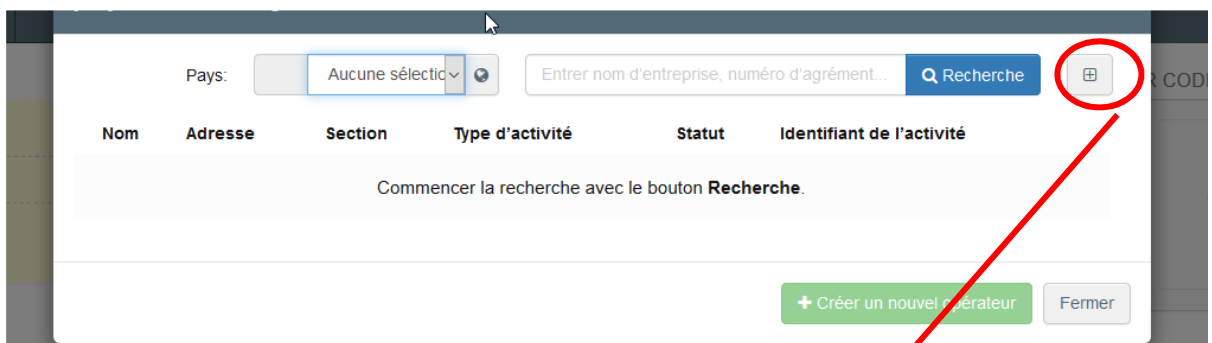
Case I.13 Lieu de chargement : à compléter de la même manière (il est prévu que la case I.13 se renseigne par défaut avec l'adresse du lieu d'origine)

I.13. Lieu de chargement

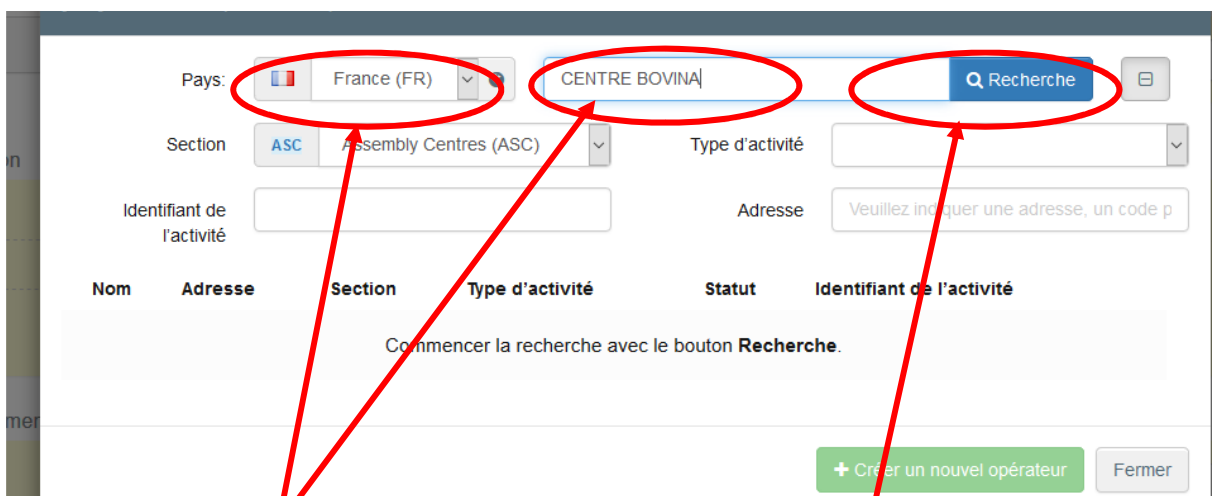


1. Sélectionner opérateur

2. Cliquer sur avancé



2 Cliquer sur +



3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, code postal dans adresse

5 Cliquer sur recherche

France (FR) CENTRE BOVINA Recherche

Section: ASC Assembly Centres (ASC) Type d'activité: []

Identifiant de l'activité: [] Adresse: Veuillez indiquer une adresse, un code p

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité	
☆ CENTRE BOVINA	rue de la ferme 75015 Paris France	Assembly Centres ASC	Centre de rassemblement	Valide	FR7502R	Sélectionner

+ Créer un nouvel opérateur Fermer

Cliquer sur sélectionner

1.13. Lieu de chargement

Nom: CENTRE BOVINA Valide Éditer

Pays: France Code ISO: FR Avancé...

Effacer

La case 1.13 est renseignée.

Case 1.14 Date et heure de départ et date et heure d'arrivée

I.14. Date et heure du départ *

--/--/----

00:00 +02:00 CEST

? Dans votre fuseau horaire:

Date d'arrivée

--/--/----

00:00 +02:00 CEST

? Dans votre fuseau horaire:

Cliquer sur le calendrier

I.14. Date et heure du départ *

|--/--/----

00:00 +02:00 CEST

? Dans votre fuseau horaire:

Date

--/--/----

00:00 +02:00 CEST

? Dans votre fuseau horaire:

Durée du transport

Duration

Septembre 2021						
lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
30	31	01	02	03	04	05
06	07	08	09	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	01	02	03
04	05	06	07	08	09	10

Sélectionner la date

1.14. Date et heure du départ

01/09/2021 14:11 +02:00 CEST

mercredi 1 septembre 2021 14:11:00 +02:00 CEST

ⓘ Dans votre fuseau horaire:

Date d'arrivée

+02:00 CEST

ⓘ Dans votre fuseau horaire:

Cliquer sur l'heure et sélectionner

Date d'arrivée

01/09/2021 19:00 +02:00 CEST

mercredi 1 septembre 2021 19:00:00 +02:00 CEST

ⓘ Dans votre fuseau horaire:

Durée du transport

Duration **5 heures.**

Répéter la sélection pour la date et l'heure d'arrivée

La durée du transport différence entre l'heure de départ et l'heure d'arrivée s'affiche

I.24. Estimated journey time (between place of dispatch and place of destination)

Duration (hours)

Dans la case I.24 s'affiche le temps de trajet estimé entre le lieu d'origine et le lieu de destination

Renseigner la case I.16 Transporter

I.16. Transporter

Nom

Pays Code ISO

Type d'activité ID de l'activité

Adresse

...

[o fr] eu.intra.edit.transporter.selection.modal.title

Pays:

Section Type d'activité

Identifiant de l'activité

Nom Adresse

Autre (All countries)
Transporteur (TRANSPORTER)
~~Vétérinaire (VET, Union européenne)~~
Type I authorised transporters (REG-TRANS-AUTH-I)
Type II authorised transporters (REG-TRANS-AUTH-II)

Identifiant de l'activité

3 Chercher l'EM de destination + d'autres critères exemples : nom section d'activité, transport autorisation type I ou type II code postal dans adresse

[fr] eu.intra.edit.transporter.selection.modal.title

Pays: France (FR)

Section: **REG-TRANS.AUTH-I** Type I authorised

Identifiant de l'activité: Adresse:

Nom	Adresse	Section	Type d'activité	Statut	Identifiant de l'activité	
★ Transporter 03	1 91744 Paris France	Type I authorised transporters REG-TRANS- AUTH-I	Type I authorised transporters	Valide	Transporter03	<input type="button" value="Sélectionner"/>
★ test authorised transporter	test 35133 Parigné France	Type I authorised transporters REG-TRANS- AUTH-I	Type I authorised transporters	Valide	transporter test	<input type="button" value="Sélectionner"/>

La case I.16 est renseignée

I.16. Transporter

Nom

Pays: France (FR)

Type d'activité: **Type I authorised transporters** ID de l'activité: **Transporter**

Adresse: **1**
91744 Paris

Case I.15 Moyens de transport

.15. Moyens de transport

Pas de moyen de transport.

I.15. Moyens de transport



Ajouter un moyen de transport ▾

- Transport ferroviaire
- Véhicule routier
- Avion
- Navire

Sélectionner par exemple véhicule routier

Vous pouvez chercher soit par Etat membre (Pays) et numéro d'immatriculation

I.15. Moyens de transport



Ajouter un moyen de transport ▾

1. Véhicule routier

Immatriculation du véhicule

BA

2

Pays

BA 020 XJ

BA 517 AD

+ Créer

Effacer

× Supprimer

Q Avancé...

Document de transport international

Soit vous réalisez une recherche avancée

I.15. Moyens de transport

Ajouter un moyen de transport ▾

1. **Véhicule routier** **+ Créer**

Immatriculation du véhicule

Pays Aucune sélection de pays ⌵ 🌐 🗑️ Effacer

Document de transport international ✖ Supprimer

🔍 Avancé...

Cliquer sur avancé

Pays: France (FR) ⌵ 🌐 Type: Véhicule routier ⌵ **Recherche**

Type de transport Immatriculation du véhicule Pays Associated taxons

Commencer la recherche avec le bouton **Recherche**.

+ Create new Means of Transport **Fermer**

Type de transport	Immatriculation du véhicule	Pays	Associated taxons
Véhicule routier		France	Sélectionner
Véhicule routier	585 BTA 974	France	Sélectionner
Véhicule routier	BG 266 LN	France	Sélectionner
Véhicule routier	BG 266 LN	France	Sélectionner


Sélectionner l'EM et le nom


Cliquer sur recherche

Cliquer sur sélectionner

La case .15 est renseignée

I.15. Moyens de transport



1.	 Véhicule routier	<input type="button" value="+ Créer"/>
Immatriculation du véhicule	1	<input type="button" value="Effacer"/>
Pays	 France (FR)	<input type="button" value="X Supprimer"/>
Document de transport international	<input type="text"/>	<input type="button" value="Q Avancé..."/>

Si la durée du transport entre le lieu d'origine et le lieu de destination est supérieure à 8 heures un carnet de route doit être renseigné et rapatrié dans la partie I du certificat à la case I. 25.A

<p><small>I.22. For transit through member State(s)</small></p> <p>I.24. Estimated journey time (between place of dispatch and place of destination)</p> <p>Duration (hours) <input type="text" value="12"/> <input type="button" value="Preview"/></p>	<p><small>I.25. For export</small></p> <p>I.25. A</p> <p><input type="button" value="Q Recherche"/> <input type="button" value="Effacer"/></p> <p>Journey estimation exceeds 8 hours, journey log is mandatory.</p>
--	---

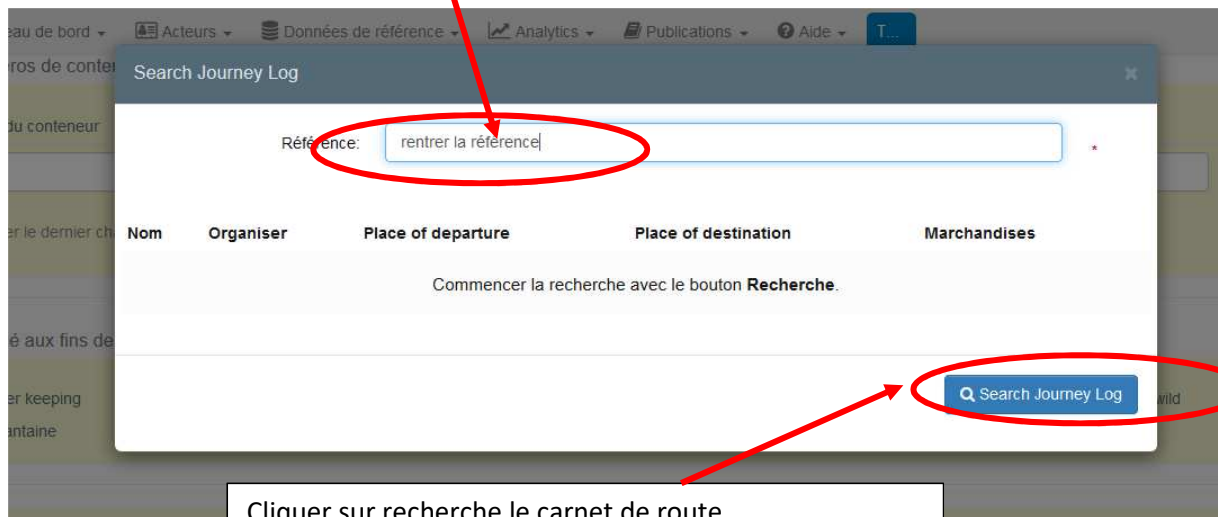
Si vous avez déjà renseigné un carnet de route dans TRACES NT

I.25. A

Journey estimation exceeds 8 hours, journey log is mandatory.

Entrer la référence du carnet de route

Cliquer sur recherche

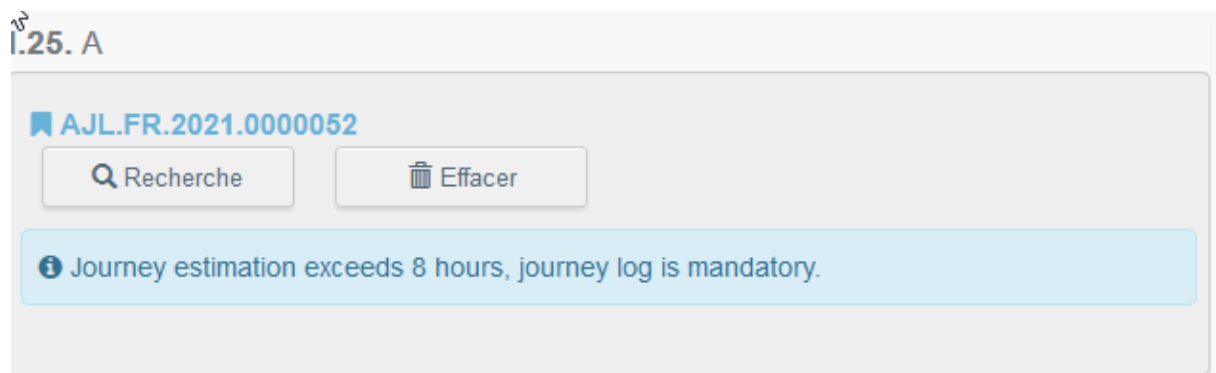


Cliquer sur recherche le carnet de route

Cliquer sur sélectionner

Nom	Organiser	Place of departure	Place of destination	Marchandises
AJL.FR.2021.0000038	COOPERATIVEun46 SRL	COOPERATIVEun46 SRL	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000037	LIBOZI3 Ltd	LIBOZI3 Ltd	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.DK.2021.0000002	test DK	LIBOku60 Co	COOPERATIVEun46 SRL	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000048	COOPERATIVEun46 SRL	COOPERATIVEvi18 WW	LIBOdb96 Ent	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000042	ACHKEN	ACHKEN	COOPERATIVEAS94 SRL	<input type="button" value="Sélectionner"/>
AJL.FR.2021.0000052	5.5.0 RFC	AQUA SPRL	BAREGGIO TEAM	<input type="button" value="Sélectionner"/>

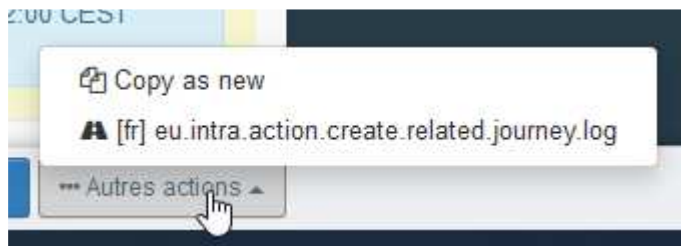
La case I.25.a est renseignée



Si vous n'avez pas créer de carnet de route remplissez toute les cases obligatoires de la partie du certificat et



Enregistrer comme brouillon. Votre certificat est enregistré avec le statut brouillon



Cliquer sur autres actions et sur créer un carnet de route et accédez ainsi à un nouveau carnet de route.

Consulter ensuite le document comment renseigner un carnet de route

New Journey Log

Partie I: Planning

État actuel: DRAFT

Suivant: Sign planning

Corresponding CHED-A *

Recherche Effacer

I.1.1. Organiser *

Nom Éditer ☆

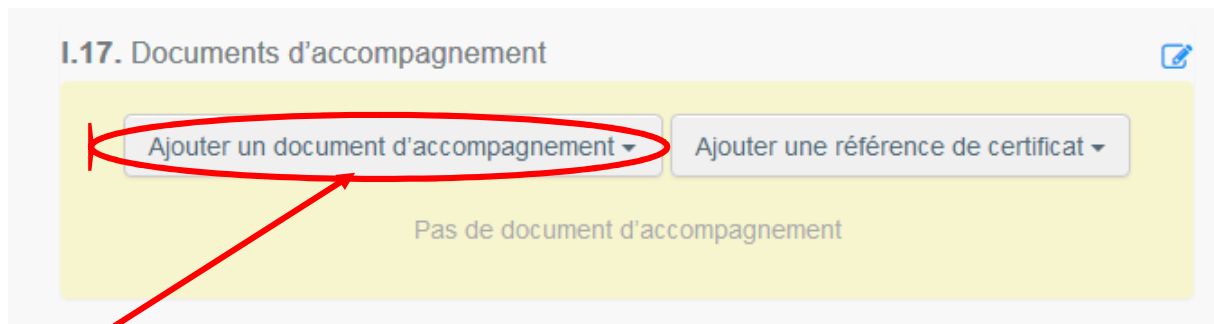
Pays Code ISO Avancé... Effacer

I.1.2. Person in charge of the journey *

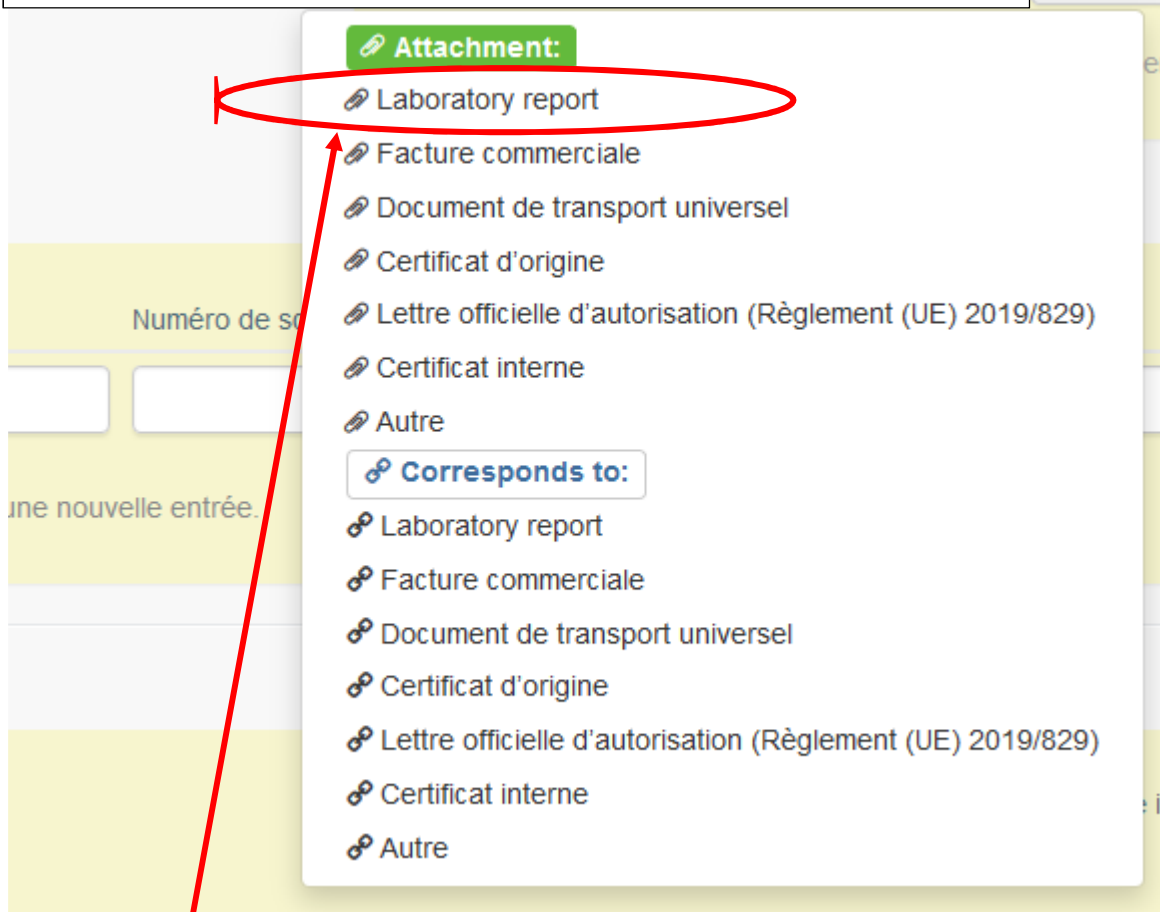
I.2. Total expected duration *

Days 0 Hours 3

Case 1.17 permet d'ajouter des documents :



Cliquer sur ajouter un document d'accompagnement ou référence de certificat



Cliquer sur exemple rapport de laboratoire

I.17. Documents d'accompagnement


Ajouter un document d'accompagnement ▾ Ajouter une référence de certificat ▾

Type * **Laboratory report**

Attachment:

Numéro * 562

Date --/--/---- +02:00 CEST

Pays *  France (FR)

Lieu d'émission

Fichier INTRA.FR.2021.00175 **Modifier le fichier**

Max. la taille du fichier est 2 Mo

Confirmer **Supprimer**

Le fichier est ajouté

Cliquer sur confirmer ou supprimer

Renseigner la case I.20 éventuellement cocher les cases I.21 et I.22

I.20. Certifié aux fins de

Further keeping Abattage

Quarantine Exhibition Travelling circus/animal act Release into the wild

Confined establishment

I.21. For transit through a third country

I.22. For transit through Member State(s) I.23. For export

Cocher Elevage ultérieur Further keeping (attention dans ce cas il s'agit du certificat ESPECE -INTRA-X)

Cocher abattage si les animaux sont destinés à l'abattage (attention dans ce cas il s'agit du certificat ESPECE -INTRA- Y

Transit par un autre Etat-membre cocher la case I.22

I.19. Numéros de conteneur/Numéros de scellé

Numéro du conteneur

Renseigner le dernier champ a

I.20. Certifié aux fins de

Further keeping

Quarantaine

I.21. For transit through a t

I.22. For transit through

Add Member State

- Allemagne (DE)
- Autriche (AT)
- Belgique (BE)
- Bulgarie (BG)
- Chypre (CY)
- Croatie (nom en croate: Hrvatska) (HR)
- Danemark (DK)
- Espagne (ES)
- Estonie (EE)
- Finlande (FI)
- France (FR)
- Grèce (GR)
- Hongrie (HU)
- Irlande (IE)
- Italie (IT)
- Lettonie (LV)
- Lituanie (LT)
- Luxembourg (LU)
- Malte (MT)

Cliquer sur la flèche et sélectionner l'EM

La case I.22 est renseignée

✓ I.22. For transit through Member State(s)

Add Member State

Luxembourg

Code ISO LU

Case I. 23 description de la marchandise

Une ligne « marchandise » apparaît vous pouvez soit

Ajouter des lignes pour ajouter des identifiants

01 ANIMAUX VIVANTS
0102 Animaux vivants de l'espèce bovine

Supprimer la marchandise Effacer les identifications

+ Ajouter des identifications

Quantité (sous-total): 0 Unités.

Unité de quantité par défaut

Indiqué en quoi est exprimée la quantité

Montrer les colonnes facultatives

#1	Marchandise *	Espèce *	Identification Number *	Quantité *
0102				

Renseigner tous les points obligatoires *

Certaines informations sont facultatives

Soit ajouter des listes d'animaux avec le format existant déjà sur TRACES Classic

01 ANIMAUX VIVANTS
0102 Animaux vivants de l'espèce bovine

Supprimer la marchandise Effacer les identifications

+ Ajouter des identifications

Quantité (sous-total): 0 Unités.

Unité de quantité par défaut

- + Ajouter 5 lignes
- + Ajouter 10 lignes
- + Ajouter 50 lignes
- + Ajouter 100 lignes
- Importation d'un fichier XLS ou CSV

#1	Marchandise *	Espèce *	Breed/Category *	Subcategory *	Identification *	Identification Number *
0102						

Descriptor Rows Import

[Import from Excel or Csv file](#)
[Download Template](#)

ou Enter the identifications to be imported in TRACES under DATA in column A, B, C... End with a DATA tag below the last row.

1	[COLUMNS]
2	TAXON_ID;BREED_CATEGORY;ANIMAL_SUBCATEGORY;GENDER;IDENTIFICATION_SYSTEM;IDENTIFICATION_NUMBER;QUANTITY;[UNIT]
3	[DATA]
4	taxon_code_or_name;CROSS_BREED;HEAVY_CALVES;FEMALE;TAG;;2;UNIT
5	[DATA]

[Import Data](#)

[More Info](#)

Fermer

Vous trouverez les informations nécessaires aux listes en cliquant sur More info

Descriptor Rows Import

[Import from Excel or Csv file](#)
[Download Template](#)

ou Enter the identifications to be imported in TRACES under DATA in column A, B, C... End with a DATA tag below the last row.

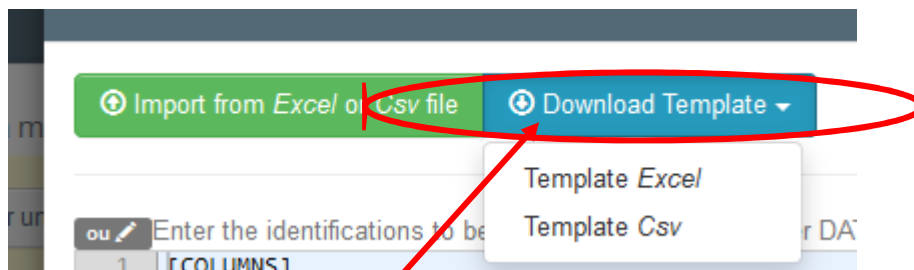
1	[COLUMNS]
2	TAXON_ID;ANIMAL_SUBCATEGORY;GENDER;IDENTIFICATION_SYSTEM;IDENTIFICATION_NUMBER;AGE;[UNIT];QUANTITY;[UNIT]
3	[DATA]
4	taxon_code_or_name;HEAVY_CALVES;FEMALE;TAG;;2.5;YEAR;2;PIECE
5	[DATA]

[Import Data](#)

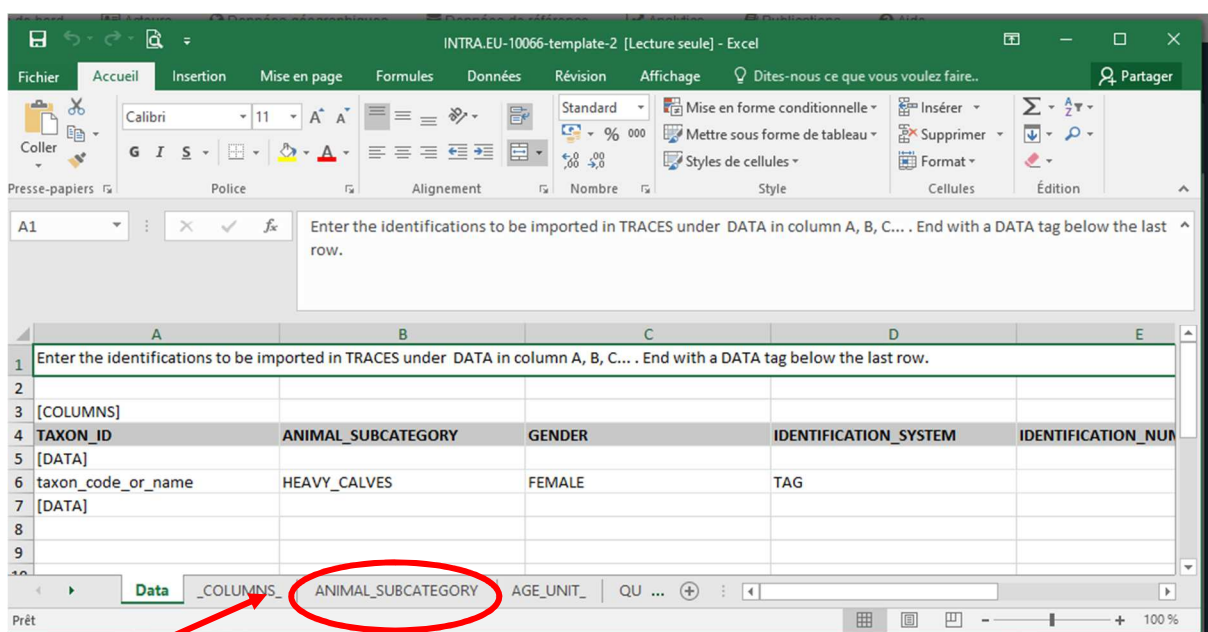
[More Info](#)

- [\[COLUMNS\]](#)
- [ANIMAL_SUBCATEGORY](#)
- [AGE\[UNIT\]](#)
- [QUANTITY\[UNIT\]](#)
- [IDENTIFICATION_SYSTEM](#)
- [GENDER](#)

Fermer



Cliquer sur charger les documents vous pourrez l'ouvrir soit en Excel soit en fichier CZV



Le fichier suivant apparait vos pouvez chercher les données à renseigner en cliquant sur un des items proposés pour connaître les informations à charger

A	B
Value	Translation
HEAVY_CALVES	Heavy calves (200kg)
MEDIUM_SIZED_CATTLE	Medium sized cattle (325kg)
SMALL_CALVES	Small calves (50kg)
MEDIUM_SIZED_CALVES	Medium sized calves (110kg)
VERY_HEAVY_CATTLE	Very heavy cattle (> 700kg)
HEAVY_CATTLE	Heavy cattle (550kg)

Remarques

Quantité (sous-total): 15 Unités.

Unité de quantité par défaut: [dropdown]

#	Marchandise *	Espèce *	Breed/Category *	Système d'identification *	Identification Number *	Sexe *	Âge *
0103			Pure breed	Tag	FR32165	Male	3 mois

Quantité: 15 Unité

Si identification par lots : ex porcs destinés à l'abattage indiquer dans la case quantité le nombre total d'animaux ayant la même frappe

Quantité (totale)

I.27. Quantité totale: 1 Unités.

I.28. Poids brut total: * 500 kg

I.29. Total space foreseen for the consignment: [input] Unité

Indiquer le poids

Quantité (totale)

I.27. Quantité totale: 1 Unités.

I.28. Poids brut total: * 500 kg

I.29. Total space foreseen for the consignment: [input] Unité

Save as draft Soumettre à la certification

Pour enregistrer le certificat comme brouillon cliquer « save as draft »

Vous pouvez également soumettre à la certification et le certificat est enregistré avec le statut nouveau

Fermer Succès: [e fr] eu.intra.edit.draft.consignment.successfully.cr... Save as draft Soumettre à la certification

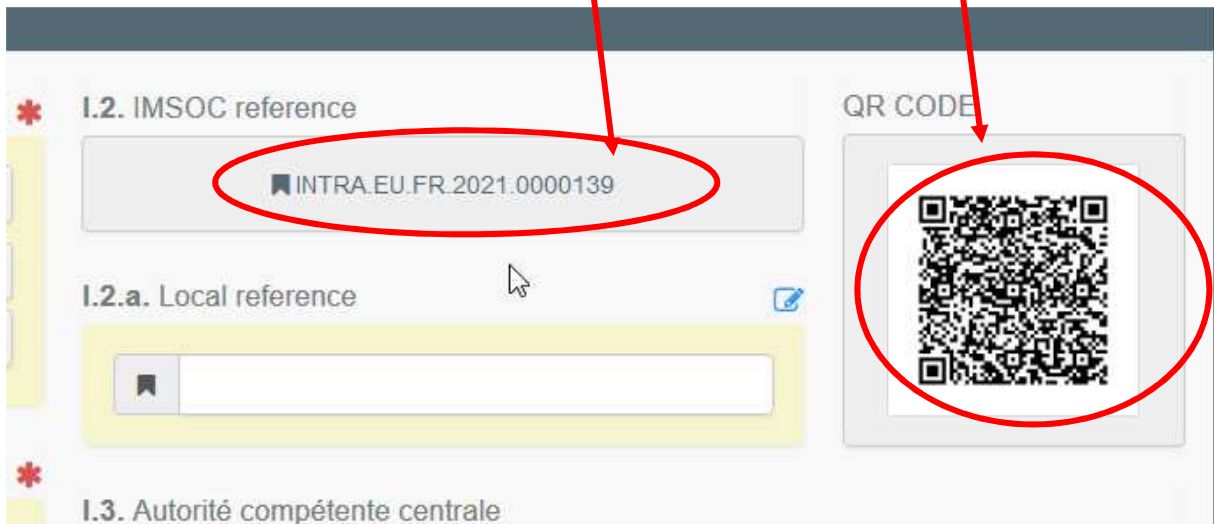
Traces vous informe que le certificat (partie I a été enregistré avec succès

Ou

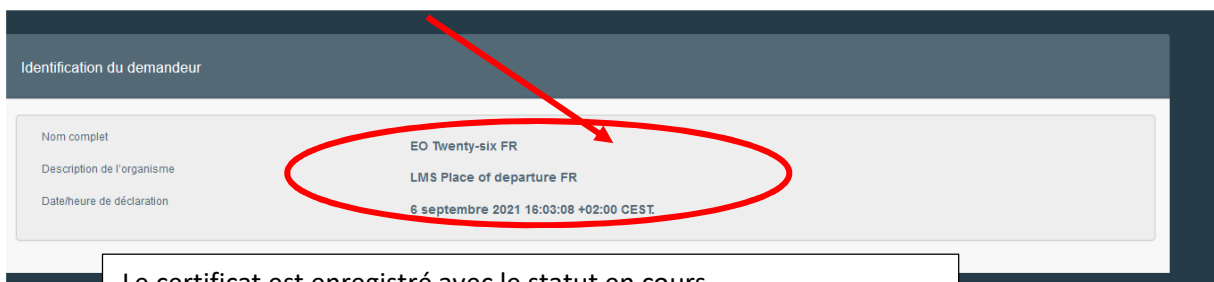
Qu'il y a une erreur dans la case description de la marchandise



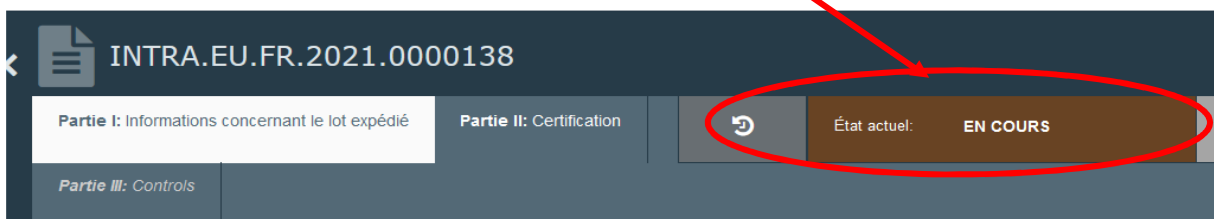
Une fois la partie I enregistrée sous les : statut en cours ou nouveau le numéro de référence IMSOC apparait ainsi que le QR code

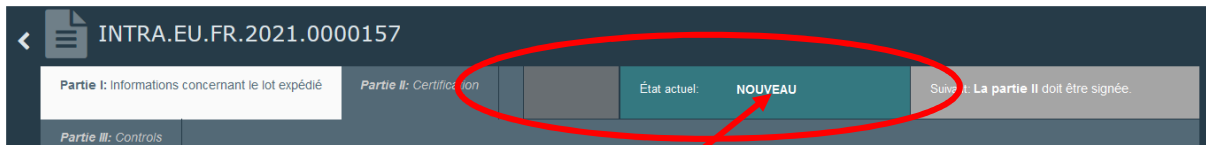


Le nom de la personne ayant saisi la partie I apparait



Le certificat est enregistré avec le statut en cours



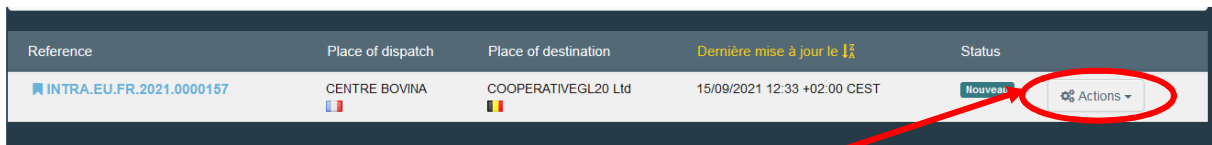
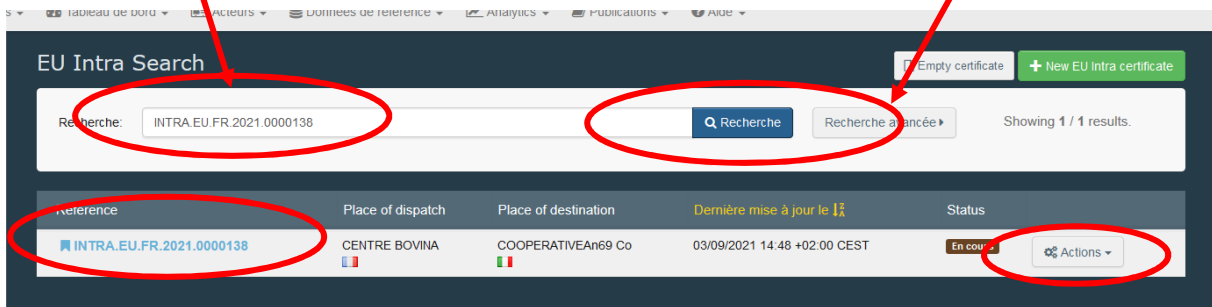


Le certificat est enregistré avec le statut nouveau

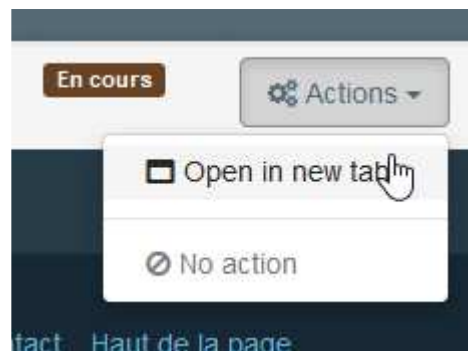
Rechercher un certificat

Soit par son numéro

Cliquer sur recherche



Pour ouvrir le certificat cliquer sur le numéro ou sur action



Soit en réalisant une recherche avancée

EU Intra Search

Empty certificate + New EU Intra certificate

Recherche: [Type the reference number, TRACES reference n°...] Recherche Recherche avancée Showing 1 / 1 results.

Reference	Place of dispatch	Place of destination	Dernière mise à jour le	Status
INTRA.EU.FR.2021.0000138	CENTRE BOVINA	COOPERATIVEAn69 Co	03/09/2021 14:48 +02:00 CEST	En cours

Recherche: [Type the reference number, TRACES reference n°...] Recherche Recherche avancée Showing

Status: No values available. No selection.

Pays d'origine: F

Country of dispatch: Afghanistan (AF), Afrique du Sud (ZA), Burkina Faso (BF), Fidji (FJ), Finlande (FI), France (FR)

Country of destination: France (FR)

Declaration date range: [Date range selector]

Certification date range: [Date range selector]

Marchandise: Veuillez indiquer un code, un modèle. [Search]

Vous pouvez sélectionner l'EM d'origine l'EM de destination et/ou la date de déclaration et/ou la marchandise (code douanier) cliquer sur rechercher

**ATTESTATION DE VISITE VETERINAIRE
ANNUELLE
DANS LE CADRE DE LA SURVEILLANCE DE LA TUBERCULOSE
CAPRINE**

Je soussigné D^r, vétérinaire sanitaire à.....
n° d'ordre.....

De l'établissement..... coordonnées de l'établissement

Nom du responsable

N° EDE :

certifie avoir réalisé la visite annuelle de l'élevage de caprins ci-dessus dans le cadre de la surveillance du complexe Mycobacterium tuberculosis :

- En vérifiant notamment la présence des rapports d'autopsie réalisée par un vétérinaire pour tous les caprins de plus de 9 mois enregistrés comme mort avec une cause non déterminée dans le registre d'élevage.
- Les caprins, introduits dans cet établissement, proviennent d'élevage réalisant cette surveillance (copie de l'attestation du vétérinaire de l'élevage d'origine des caprins).

A

Signature et cachet du
vétérinaire sanitaire

Le

Taille des échantillons nécessaire pour la détection d'une maladie dans une population finie (taux de sondage >10 p. cent), en fonction de la taille de la population et du taux de prévalence limite, pour un risque d'erreur de 5 p. cent

Nombre d'unités dans la population	Taux de prévalence limite (p. cent)								
	1	2	5	10	15	20	30	40	50
10			11		8	7	6	5	
20			20	16	13	11	8	6	5
30				20		12	9	7	6
40			32	22	16	13	9	7	6
50		49		23		13	9	7	6
60			38	24	17	13	9	7	6
70				25		14	9	7	6
80			43	26	18	14	9	7	6
90				26		14	10	7	6
100	96	78	45	26	18	14	10	7	6
120			47	27	19	14	10	7	6
140			49	27	19	14	10	7	6
160			50	27	19	14	10	7	6
180			51	28	19	14	10	7	6
200	156	106	52	28	19	14	10	7	6
250		113		28		15	10	7	6
300	190	118	54	29	19	15	10	7	6
350		122		29		15	10	7	6
400	211	125	56	29	20	15	10	7	6
450		128		29		15	10	7	6
500	226	130	57	29	20	15	10	7	6
600	236	133	57	29	20	15	10	7	6
700	244	135	57	29	20	15	10	7	6
800	250	137	58	29	20	15	10	7	6
900	255	138	58	29	20	15	10	7	6
1 000	259	139	58	30	20	15	10	7	6

Nombre d'unités dans la population	Taux de prévalence limite (p. cent)									
	0,1	0,2	0,3	0,5	1	2	3	4	5	
1 000	951	777	632	451	259	139	95	72	58	
1 200				472	265	141	96	73	58	
1 400				488	270	142	96	73	59	
1 600				500	273	143	97	73	59	
1 800				510	276	144	97	73	59	
2 000	1 554	1 055	786	518	278	144	97	74	59	
2 200				525	280	145	98	74	59	
2 400				530	282	145	98	74	59	
2 600				535	283	146	98	74	59	
2 800				540	284	146	98	74	59	
3 000	1 895	1 179	850	543	285	146	98	74	59	
4 000	2 109	1 250	884	557	289	147	99	74	59	
5 000	2 254	1 295	905	565	291	148	99	74	60	
6 000	2 359	1 326	920	570	292	148	99	74	60	
7 000	2 437	1 349	931	574	293	148	99	75	60	
8 000	2 499	1 366	939	577	294	148	99	75	60	
9 000	2 548	1 380	945	580	295	149	99	75	60	
10 000	2 589	1 391	950	582	295	149	99	75	60	
20 000	2 782	1 443	974	590	297	149	100	75	60	

Nombre d'oies/ canards à prélever pour recherche de IAHP

Nombre de porcs reproducteurs (truies et verrats) à prélever pour recherche de brucellose